LES DISCOURS
DE LAFAYETTE
POUR LA POLOGNE

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Ce

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3

LES AMIS DE LA POLOGNE

LES DISCOURS DE LAFAYETTE POUR LA POLOGNE

PUBLIÉS AVEC PRÉFACE ET NOTES

PAR

LADISLAS MICKIEWICZ

Précédés d'une Introduction

D'ARMAND LEVY

SUR

LES DEVOIRS DE LA FRANCE ENVERS LA POLOGNE

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS, 17 ET 19, PALAIS-ROYAL

1864

AUX AMIS DE LA POLOGNE

Si la Pologne a eu des ennemis puissants, elle a eu ce bonheur, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, de compter de nombreux amis. Et, nous pouvons le dire avec orgueil, tout ce qu'il y a de cœurs nobles et généreux ont partout battu pour elle.

Mon père disait au collège de France (17 mai 1842) : « Il existe une nation que l'Europe a toujours appelée chevaleresque et aventureuse. Dans ce caractère de la Pologne résident les motifs de sympathie et d'antipathie qui attirent vers la cause Polonaise certains esprits et qui en éloignent d'autres. En général, les hommes religieux, les poëtes les artistes ont été toujours amis de cette grande cause; les athées, au contraire, les matérialistes et tous les hommes attachés à des positions fondées sur le passé, s'en sont montrés ennemis constants et acharnés. — Comme exemples, citons quelques noms chers aux Polonais, ceux de Lafayette, du général Kléber (il y en a qui sont peu connus en France) : les citoyens Lacaille, Delacroix, Casimir de la Roche, défenseurs de la cause Polonaise. Quant à nos ennemis, le prince de Talleyrand en est le type. On sait qu'il nous haïssait à tel point que

le nom seul de la Pologne lui faisait éprouver des mouvements nerveux. »

C'est à cette heure surtout que nous croyons devoir offrir aux amis de la Pologne les paroles de l'homme pur et bon qui nous aima jusqu'à la fin, qui embrassa dans le même dévouement toutes les nations, et dont la vie a fait si grand honneur à la France.

Comment ne pas espérer en voyant les universelles sympathies qui se sont réveillées pour nous, non en France seulement, mais en Italie et en Suède, à Madrid comme à Dublin, en Orient et en Occident.

Que l'esprit de Lafayette soit avec ceux qui parleront pour nous puisse, sous cette invocation, la France rester fidèle à la tradition de se sacrifier pour les peuples!

LADISLAS MICKIEWICZ.

21 Janvier 1864.

INTRODUCTION

Si l'on vous disait que la maison de votre sœur est envahie, que ses biens sont au pillage, que l'on massacre ses enfants, et qu'elle-même est enchaînée, soumise à d'infâmes affronts, est-ce que votre premier et irrésistible mouvement ne serait pas de voler à son secours ?

Vous répétez tous les jours : La Pologne est sœur de la France. Et pourtant, quand la Pologne est envahie et massacrée, vous ne faites rien, et vous balbutiez pour excuse : C'est bien loin, c'est difficile et ça nous coûterait cher.

Je dis que c'est parler et agir en païens.

On fait des raisonnements comme ceux-ci : Si nous n'avions pas été au Mexique nous serions plus libres d'aller en Pologne. — Mais en quoi les fautes de la veille sont-elles une valable atténuation des fautes du lendemain? Et si vous reconnaissez que vous avez eu tort de vous engager dans l'expédition du Mexique, qui vous a déjà présenté dans Puebla un Sarragosse, et où vous finiriez peut-être par trouver un Baylen, pourquoi ne pas rappeler nos troupes du Mexique en même temps que de Rome, pour les envoyer en Pologne? Notre respect de la nationalité d'autrui doublerait notre force pour faire respecter et triompher partout le principe des nationalités.

On dit : Nous sommes seuls. — Mais à qui la faute?

Lorsque la Prusse signa cette fameuse convention du 8 février 1863, qui était en réalité une intervention déguisée, ne pouvait-on mettre la Prusse en demeure de déclarer, dans les vingt-quatre heures, si elle voulait nous servir d'avant-garde, ou s'il fallait derechef lui passer sur le corps pour aller donner la main aux Polonais? Qui doute que quelques jours à peine nous auraient suffi pour renouveler Iéna? On aima mieux fermer à moitié les yeux sur ce que l'acte de la Prusse avait de grave.

Puis, quand arriva à Paris la note blessante de la Russie, telle que, de mémoire d'homme, la Russie n'en avait écrite, et qui signifiait ceci : « Je massacre les Polonais, c'est vrai, mais cela ne vous regarde pas ;

s'ils se sont insurgés, c'est votre faute, car ils ont espéré en vous. Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de les décourager. Déclarez qu'en aucun cas vous ne ferez rien pour eux, et l'ordre sera vite rétabli. » Alors si l'on eût lu le lendemain au *Moniteur :* « La France est insultée, nous relevons le gant. Et nous estimons que les autres puissances, qui sont insultées avec nous, ont assez le sentiment de l'honneur pour venger avec nous leur affront. » Est-ce que l'Angleterre eût pu se trouver contre nous? Est-ce que l'Autriche, si elle en eût eu la velléité, n'eût pas été aisément contenue par la perspective d'une parole magique : *Venise et Hongrie.*

Nous n'avions besoin que de la neutralité de l'Angleterre, et elle était assurée pour peu qu'on eût su s'y prendre.

Il faut, on en conviendra, avoir eu quelque ingénuité pour compter sur la coopération de l'Autriche, qui eût dû alors se mettre volontairement dans la nécessité de se séparer prochainement de la Galicie, et sur celle de l'Angleterre qui, après avoir mieux aimé laisser se faire la paix incomplète de 1856 plutôt que de consentir à une guerre continentale pour la Pologne, ne pouvait vraiment, de gaieté de cœur, se lancer dans une nouvelle guerre pour cette même Pologne, et avec la crainte de doubler, dans un délai rapide, l'influence de la France, sa rivale.

La perfidie britannique et la trahison autrichienne n'étaient point des nouveautés pour que l'on eût dû s'étonner d'en rencontrer encore une preuve.

On nous a souri, on nous a fait perdre du temps, manquer l'occasion, et l'hiver est venu : c'est ce que les puissances attendaient, comme en 1831.

On avait cru être habile dans les atermoiements, et la Russie, contre qui nous voulions réunir toute l'Europe, a vu au contraire la coalition reformée en esprit contre nous. Nous nous vantions déjà d'avoir isolé la Russie, quand c'est nous à la fin qui nous sommes trouvés isolés. Il y a dix mois, elle était sans argent et les cadres de ses armées mal garnis, puisque depuis 1856 il n'y avait pas eu de recrutement; nous lui avons laissé le temps de se préparer à toutes les éventualités. Le temps a tourné contre la France, puisque les embarras et les difficultés d'agir sont devenus plus grands pour nous.

L'Angleterre est toujours contre qui trouble la paix, si nécessaire aux gens d'affaires, et sans laquelle son négoce dépérit; à l'origine elle était sincèrement contre la Russie, dont les violences folles lui paraissaient la cause qui mettait la paix en péril. Aujourd'hui que l'insurrection est assez écrasée, à ses yeux, pour lui faire supposer que sans intervention elle échouera, l'Angleterre fait des vœux pour que ce soit le plus vite fini possible, et elle déclare vivement que l'empereur Napoléon est arbitre de la paix ou de la guerre, ce qui signifie qu'elle ne négligera rien pour l'obliger à se tenir en repos. Ah! pourquoi n'avoir pas su, par une détermination rapide, profiter cette fois encore de l'occasion!

Quelques-uns disent aujourd'hui : Nous aurions trop de monde à combattre à la fois pour délivrer la Pologne. — On avait donc raison de vous reprocher de n'avoir pas davantage affaibli la Russie durant la guerre d'Orient, et d'avoir trop vite signé la paix en Italie, comme aussi d'avoir, avec tant d'empressement, fait à l'Angleterre les concessions commerciales désirées, sans compensations effectives.

Serions-nous d'ailleurs vraiment seuls? C'est trop oublier ce que Napoléon disait de l'importance de la Suède dans une guerre contre la Russie. Je sais bien que les Suédois nous reprochent d'avoir hâté la paix de 1856, au moyen du traité secret d'alliance que nous avions contracté avec eux; mais si nous leur garantissions par traité public de ne point faire la paix sans la restitution de la Finlande, nous aurions en eux les plus précieux alliés ; le Tzar en tremblerait dans Pétersbourg. Au lieu de cela, nous abandonnons le Danemark, le frère jumeau de la Suède et notre plus constant allié, qui perdit pour nous sa flotte à Copenhague ; nous lui laissons disputer le Sleswig, qui est scandinave, et sur lequel les Allemands ont juste autant de droits que sur la Posnanie qui est polonaise.

Les Italiens, d'autre part, nous donneraient bien cent mille hommes qui, en se battant dans nos rangs et sûrs de la victoire, trouveraient avec joie pour une sainte cause cet aguerrissement qui est le fondement définitif des États. Et combien ne pourraient-ils pas davantage si nous n'eussions pas intempestivement retardé la formation de leur unité nationale. Au lieu de cela, nous ne parlons plus même de la question romaine.

La meilleure chance de la Pologne était dans une attaque à l'Autriche, dans une alliance avec la Hongrie, dans un appel à toutes les forces vives des autres peuples. Mais l'entente cordiale du gouvernement français avec l'Autriche, et les éloges adressés par les libéraux français à une Autriche constitutionnelle, ont préservé cet empire (et Dieu sait à quel profit) du plus grand des dangers.

Les premiers fruits de cette insolidarité des peuples qu'on essaie d'inoculer, c'est que la Hongrie, si elle s'émeut, ne le fait que quand la Pologne décline. Je sais bien que les Hongrois nous reprochent de nous être servis d'eux pour amener François-Joseph à la paix de Villafranca par la vue du projet concerté à date fixe d'une insurrection en Hongrie. Mais un appui réel à ce peuple héroïque serait le coup de mort de l'Autriche. Au lieu de cela, nous aimons mieux conquérir au Mexique un empire pour un archiduc d'Autriche!

Nous apprenions dans notre jeunesse que ce qui avais le plus servi la coalition contre la France, c'est le langage libéral des alliès en 1813, grâce auquel les souverains absolus tournèrent leurs peuples contre nous. Cette fois nous avons poussé la magnanimité jusqu'à refaire nous-mêmes la réputation de nos ennemis les plus acharnés. Que n'a-t-on pas tenté en France depuis un an pour affaiblir l'impopularité de l'Autri-

che : or l'Autriche, en ce moment même, est aussi cruelle pour les Polonais que le sont les Russes ; il n'y a qu'une dose d'hypocrisie en plus. N'est-ce pas de France qu'est parti l'éloge hyperbolique d'Alexandre II, et une excitation constante à émanciper lui-même les serfs, ce qui, accompli comme on l'a fait, n'a été qu'une prime aux jacqueries, la conversion de serfs seigneuriaux en esclaves du Tzar, et une force plus grande pour le Tzar dans la perpétration de ses desseins iniques.

Je me souviens que durant les dix ou douze premières années du règne de Louis-Philippe, on s'extasiait sur son habileté. Si l'on en parlait aujourd'hui, chacun rirait.

Nous faisons périodiquement peur aux vieilles monarchies ; mais, grâce à cette excessive bonté qui nous conduit à voir le danger surtout dans nos amis, la peur passe et alors les avanies ne nous sont point épargnées.

Je n'ai pas mission de soutenir un gouvernement dans la création duquel je n'ai été pour rien ; mais la cause de la Pologne est si sacrée, son infortune si grande, qu'on doit désirer la voir sauvée même par ceux qu'on aime le moins. Si, nous autres républicains, nous n'avons rien pu pour la Pologne que témoigner un impuissant bon désir et nous faire jeter à Vincennes pour elle, nous devons souhaiter que ceux qui ont le pouvoir en main, quels qu'ils soient, s'en servent pour rétablir la Pologne.

Lafayette disait en 1831 : « Le gouvernement du roi Louis-Philippe n'a pas même su s'élever à la hauteur de Louis XV. » Ne craint-on pas en ne faisant rien qu'il n'en soit dit autant des Napoléons ?

L'espoir des Polonais a été plus grand qu'en aucun temps. Comment n'eussent-ils pas compté sur le neveu de celui à qui ils avaient montré tant de dévouement ?

L'inaction, dans une circonstance aussi grave, pèserait plus lourdement encore sur le chef actuel de l'État qu'elle ne pesa sur Louis-Philippe. Dans nos villages, on demande plus au neveu du général qu'au fils du boutiquier.

On ne conteste point que la cause de la Pologne ne soit juste et légitime, on en a même plaidé le bon droit. On constate qu'elle est sympathique à tous les pays d'Europe, et l'on avoue qu'en France elle est très-populaire. Mais si l'on n'agit pas et que l'on dise : Nous ne pouvons pas parce qu'il faudrait faire appel à la Révolution, ne serait-ce point reconnaître qu'il y a des choses, et les meilleures, que la Révolution seule peut accomplir.

Nous avons lu le beau projet d'un congrès européen, mais ce n'était qu'une utopie dans une bouche impériale ; à ce haut tribunal international il ne manquait en effet que des juges ; qu'est-ce que les peuples eussent pu attendre de souverains dont la plupart n'avaient leur autorité basée que sur la violation du droit des nations ? Il y aura un jour

une Confédération européenne et un Congrès européen ; mais pour qu'il y ait une fédération de peuples libres, il faut que les nations aient été préalablement délivrées. Rien de plus beau que le désarmement et la paix ; mais il faut d'abord que les armes aient été rendues inutiles ; tant qu'il y aura des voleurs serait-il sage d'enlever les serrures à nos maisons.

On nous rappelle que tant qu'on se battra en Europe, ce sera une guerre civile, et c'est vrai. Mais raison de plus alors pour arrêter les criminels. Si l'on égorgeait quelqu'un sous nos yeux, resterions-nous simples spectateurs en répétant la parole du Décalogue : Tu ne tueras point. Qu'importent les plus belles déclarations si elles ne sont appuyées d'une santion.

Bastide, ministre des affaires étrangères, a dit à la séance du lundi 15 mai 1848 :

« ..... Les traités de 1814 et 1815 n'existent plus. (Assentiment.) La carte de l'Europe, telle que ces odieux traités l'avaient faite, est aujourd'hui une lettre morte. Mais ce n'est pas à nous seuls qu'il appartient de la refaire : ce serait une usurpation, et nous ne voulons d'usurpation d'aucune sorte, pas même à notre profit. (Très-bien !) C'est à la souveraineté européenne de prononcer.

« Nous, nous devons être les premiers soldats de cette souveraineté ; un moment viendra, et ce moment n'est pas éloigné, où s'assemblera un congrès formé des représentants des peuples libres, pour régler d'une manière permanente et sûre les rapports des nations entre elles. La France y arrivera forte de sa modération, forte de l'organisation intérieure que la paix lui aura permis de développer, forte de l'alliance et de la sympathie des peuples de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Là, notre voix sera entendue, notre voix sera prépondérante, et l'ambition française, cette noble ambition qui aspire à faire le bonheur des nations, non pas malgré elles, mais par elles-mêmes, notre ambition sera pleinement satisfaite. » (Voir le *Moniteur universel*, suppléments aux n°s 137 et 138, des mardi 16 et mercredi 17 mai 1848.)

Maintenant, qu'on rapproche de ce discours de M. Bastide celui de l'Empereur à l'ouverture de la session législative de 1863-1864, et on sera frappé de l'analogie. L'Empereur a dit :

« ..... Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés ou tend à les renverser presque partout. Ils ont été brisés en Grèce, en Belgique, en France, en Italie, comme sur le Danube. L'Allemagne s'agite pour les changer ; l'Angleterre les a généreusement modifiés par la cession des îles Ioniennes, et la Russie les foule aux pieds à Varsovie... Sans courir aux armes, comme sans nous taire, un moyen nous reste : c'est de soumettre la cause polonaise à un tribunal européen......... Cette question (polonaise) touchait aux plus graves intérêts européens, elle ne pouvait être traitée isolément par la France... Quoi donc de plus légitime et de plus sensé que de convier les puissances de

l'Europe à un congrès où les amours-propres et les résistances disparaîtraient devant un arbitrage suprême? Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre, que de s'adresser à la conscience, à la raison des hommes d'État de tous pays, et de leur dire : Réunissons-nous sans système préconçu, sans ambition exclusive, animés par la seule pensée d'établir un ordre de choses fondé désormais sur l'intérêt bien compris des souverains et des peuples. » (*Moniteur universel*, n° 309, 5 novembre 1863.)

L'appel de l'Empereur aux hommes d'État étrangers leur fit, paraît-il, cette même impression qu'ils avaient éprouvée antérieurement à l'appel du minstre des affaires étrangères de la République, c'est-à-dire qu'ils n'en tinrent aucun compte. Les Russes furent agréablement surpris qu'après un an de répressions sauvages, le gouvernement français se bornât toujours aux termes-moyens diplomatiques. La Prusse, rassurée, redoubla de procédés hostiles envers les insurgés polonais, et l'Autriche crut le moment venu de suivre franchement l'exemple de la Prusse.

L'Empereur s'est réservé pour lui seul la gloire de la déclaration de guerre à l'Autriche pour l'indépendance italienne. Il semble aujourd'hui vouloir faire partager par les grands corps de l'État la responsabilité de la paix relativement à la Pologne.

Mais il faut observer que le Corps Législatif actuel, comme l'Assemblée législative qui vota la guerre de Rome, a été élu sous l'influence du pouvoir exécutif.

Ces jours derniers, le Sénat votait à l'unanimité une adresse qui s'en remettait totalement à l'Empereur. Or, elle avait été précédée d'une discussion dans laquelle il n'y eut guère de différence entre les orateurs pour la Pologne (M. Bonjean) et les orateurs contre (M. Dupin), que la distance qui existe entre un abandon sympathique et un abandon brutal.

Et voici que le projet d'adresse du Corps Législatif porte : « Que la France sait gré à l'Empereur de ne pas compromettre ses trésors et le sang de ses enfants pour des causes dans lesquelles ne sont engagés ni son honneur ni ses intérêts. »

N'y aura-t-il donc personne pour crier aux députés, avec Lafayette, Lamarque et Béranger : L'honneur est là!

M. Thiers recommencera sa phraséologie pacifique de 1831, et de soi-disant démocrates, M. Émile Ollivier, par exemple, ont déjà dit qu'ils étaient résolument pour la paix!

Souvent les gouvernements font des fautes; mais depuis quand est-ce le rôle de l'opposition d'y applaudir? C'est plus que de l'abnégation, c'est de l'abdication. C'est se priver du droit de reproche.

Il y en a qui proposeront de reconnaître les Polonais comme belligérants. Mais si ce n'est pas le prélude d'un secours armé, ce n'est qu'une ironie ou naïve ou amère.

Deux personnes se battent dans la rue, direz-vous. Je les déclare belligérantes et je vais regarder par la fenêtre qui sera le plus fort. Mais l'un est armé et l'autre ne l'est pas. Ce n'est pas une lutte égale, c'est un assassinat.

En Pologne, il n'y a pas deux puissances belligérantes ; il y a une puissance qui en égorge une autre, et celle-ci, même écrasée, ne s'avouera jamais vaincue. Ce n'est pas une guerre, c'est un massacre. Marchons donc au secours des Polonais.

Il y a quelques mois, le retrait de notre ambassadeur eût été un acte de haute importance politique; il pouvait être suivi du retrait des ambassadeurs d'autres grandes puissances dont la dignité se trouvait compromise à l'égal de la nôtre. On eût pu raisonnablement espérer renouveler contre la Russie l'excommunication politique déjà si heureusement employée contre le roi de Naples Ferdinand II. Mais aujourd'hui que signifierait ce retrait? Dès que vous n'osez vouloir la guerre, cette mesure serait prise, non comme une menace sérieuse, mais comme une bouderie. A quoi nous servirait de recommencer le jeu de Louis-Philippe avec son ambassade à Pétersbourg, avilie puis retirée, dans la personne de M. Casimir Perier fils, et que nous a si curieusement racontée M. Guizot. Il faut à présent savoir, ou dévorer l'affront, ou le venger par les armes. Pas de milieu.

Qu'on ne se flatte pas de trouver à la longue une solution qui soit acceptable aux deux parties. La Pologne ne peut transiger sur la question de son intégrité, qui est de dogme pour elle. Et qu'on n'en veuille pas aux Polonais de ne pas croire aux promesses que pourraient faire les Russes. Les Polonais savent que les Russes ne veulent pas consentir au relèvement de leur patrie, et c'est à cela seul que les Polonais tiennent. Que signifierait, par exemple, un projet de petit royaume de Pologne avec Leuchtenberg, qu'on présenterait comme doublement parent des deux empereurs de France et de Russie? On a reproché aux Polonais de se bercer de rêves, mais ce sont de tels projets qui sont des rêves.

Il a été fait aux Polonais le reproche de n'avoir pas tout risqué en déclarant à la fois la guerre aux trois cours co-partageantes. Certes, cela eût été plus sage, révolutionnairement parlant, mais vous leur auriez reproché les premiers d'agir révolutionnairement. Or il n'y avait pas de chances de lutte des Polonais contre la Russie, l'Autriche et la Prusse sans un énergique appel aux forces révolutionnaires.

Cela me rappelle la conversation de l'envoyé sicilien en 1848 avec le ministre de la République française.

— Nous ne pouvons guères vous aider, disait le Français; si du moins vous étiez en république!

— Qu'à cela ne tienne, répliqua l'Italien; mais alors pourrions-nous compter sur votre intervention?

— Nous verrions, dit l'autre.

Les Polonais peuvent se faire des reproches entre eux sur la meilleure conduite de leurs affaires. Mais nous nous n'avons de reproches à adresser qu'à nous-mêmes.

Si vous ne voulez pas soutenir la cause du juste, du moins ne cherchez pas de faux-fuyants. Si la victime n'a rien à espérer de vous, est-ce une raison de tendre la main à ses bourreaux et de dire. « Nous regretterions que nos bons rapports avec cette puissance (la Russie) vinssent à se refroidir. »

On ne pouvait rien pour la Pologne que par la guerre, et si l'on n'était pas décidé à en venir à la guerre, il fallait le dire dès le premier jour nettement. On se fût ainsi épargné le reproche de cruel égoïsme ou d'imprévoyance.

Qu'on ne nous dise point que la France ne veut pas la guerre. Nous accepterions volontiers l'épreuve des assemblées populaires.

La vérité est que les ouvriers sont écœurés tant on les a fatigués d'espérances qui toujours s'éloignaient. Depuis des mois déjà ils disent : On ne veut rien, on ne fera rien. Pourquoi alors se bercer d'illusions vaines ?

Si les paysans sont sensibles aux mots de coalition et d'invasion, c'est qu'à voir l'hésitation qu'on a montrée ils craignent que l'on ne sache mener la guerre à bien.

Mais la France tout entière est polonaise. Et nulle guerre ne serait plus universellement applaudie et bénie.

Les sentiments du peuple nous semblent exprimés par cette nouvelle adresse des ouvriers de Paris au Sénat :

« AU SÉNAT.

« Depuis dix mois nos frères les Polonais meurent martyrs de la plus sainte des causes. Au récit des atrocités inouïes de Mourawieff, nous souffrons profondément que l'on tarde encore à envoyer les soldats de la France à leur secours.

« Le Tzar dépeuple la province polonaise de Lithuanie, il veut dénationaliser la Pologne : allons délivrer Vilna.

« Un abandon de la Pologne serait encore plus honteux aujourd'hui qu'il ne le fut en 1831. L'honneur de la France est engagé, car les réponses de la Russie sont une insulte pour nous.

« Si toute guerre est pour les travailleurs un surcroît de charges, mieux vaut mille fois la guerre que de souffrir une insulte au drapeau de la France.

« Si l'Angleterre montre cette fois encore son honteux égoïsme, la France ne peut se ravaler au niveau de l'Angleterre.

« Comment a-t-on pu compter sur l'Autriche qui, non-seulement détient la Vénétie italienne et la Galicie polonaise, mais est l'oppression de la Hongrie et de la Bohême, et qui est l'ennemie-née des nationalités!

« Notre nation peut compter sur le concours de la nation italienne comme de la nation suédoise.

« Nous demandons que la France fasse son devoir de suite, dût-elle être seule à le faire. »

(Voir l'*Opinion nationale* du 15 janvier 1864.)

Oui, la première chose est de faire son devoir. C'est la science la plus difficile, mais c'est aussi la seule vraie.

J'ai entendu cette parole bizarre : Il faut choisir entre la gloire et la liberté. — Je ne comprends pas. Je ne veux pas plus de liberté sans gloire que de gloire sans liberté.

Que veut dire cette indigne flatterie : Vous serez riches, vous serez puissants ; mais restez en paix, sans souci des cris de l'humanité souffrante. — Une puissance qui n'est pas employée à agir est une puissance honteuse.

Il fut un jour où le Premier Consul, repoussant le rôle suprême mais inactif qu'on lui offrait, s'écria : « Voudrait-on faire de moi un porc à l'engrais? » — Le peuple français, lui non plus, ne saurait accepter d'être un porc à l'engrais. S'enrichir, jouir et dormir, ce ne fut, ce ne sera jamais l'idéal du noble et grand peuple de France. Ce que nous voulons, c'est vivre de la vie haute et forte que la Providence mit dans notre cœur quand elle forma notre âme nationale, Nous voulons être toujours la Grande Nation, la grande secoureuse des peuples, la Nation sympathique, dévouée et juste.

Comment avez-vous pu assez méconnaître les nobles pensées du peuple pour oser dire qu'il aime mieux voir sacrifier indignement son prochain que de supporter quelque dérangement, quelques dépenses. Quand il n'y a pas un seul ouvrier qui ne soit prêt, d'une seconde à l'autre, à donner sa vie pour sauver celle d'une inconnue qui se noie, comment peut-on espérer de faire croire que la France hésiterait à jeter dans la balance son épée, ses trésors et ses enfants, pour le salut d'une Nation sœur ?

Je proteste contre une telle doctrine de toutes les puissances de mon être et avec toute la force de mon indignation de Français outragé. Il ne s'agit pas ici de partis ; tout Français, à moins d'avoir le cœur pétrifié par l'égoïsme, pense ce que je dis là.

Est-ce que jamais on a vu des actes plus odieux que ceux d'un Mourawieff, moins homme que bête fauve, et qui fait horreur à la nature ?

Des gens réputés habiles aiment à répéter d'un ton sentencieux : Songeons d'abord à nos affaires. Avant de porter aux autres la liberté, reconquérons-la pour nous-mêmes. On ne saurait donner ce qu'on n'a pas. — Mais c'est un faux raisonnement. Vous avez mal fait de perdre vos libertés hier, et vous faites bien de vouloir les ressaisir. Mais quand on assassine votre frère, est-ce le moment de discuter sur la manière dont vos commis et domestiques dirigent votre maison. Sauvez d'abord votre prochain, et croyez qu'ainsi au retour vous serez plus respectés et plus

obéis, et si l'on ne vous obéit pas, vous trouverez dans votre conscience satisfaite un point d'appui suffisant pour que justice soit rendue.

La lâcheté n'est jamais le chemin de la liberté. Vous voulez la liberté pour des hommes, sans doute. Ne commencez donc pas par vous ravaler, mais soyez hommes de cœur.

On fait grand bruit de millions dépensés sans profit ; mais pourquoi avoir redit : la France est assez riche pour payer sa gloire, et n'avoir jamais demandé de contributions de guerre, pas plus à l'Autriche qu'à la Russie. C'est à la guerre à nourrir la guerre, disait Napoléon. Et d'ailleurs, avons-nous perdu, même financièrement, à la glorieuse expédition d'Italie. Une province magnifique, la Savoie, s'est rattachée à la mère-patrie. N'y a-t-il pas sur le Rhin d'autres provinces qui attendent le retour au giron national ! La Pologne relevée ne comblerait-elle pas avec joie les emprunts que nous aurions contractés à cause d'elle ! D'autre part, n'est-ce pas d'une arithmétique vulgaire de reconnaître qu'il est souvent plus prudent et plus économique de faire une grosse dépense d'un coup. La Pologne rétablie dans son intégrité, et l'Italie totalement unifiée, nous pourrions désarmer. La guerre de Pologne est donc le meilleur des calculs en même temps qu'elle est exigée par la charité internationale.

Les uns disent : Pas de guerre, car ça renforcerait le gouvernement. D'autres ajoutent : Pas de guerre, car ça compromettrait le gouvernement. — Je réponds aux uns et aux autres : Que m'importe. Envisageons ce qui est le devoir de la France et tenons-nous en strictement à notre devoir. Quand on sème un bon grain, récolte-t-on l'ivraie ? Semons donc la justice et ne craignons point que rien de mauvais puisse résulter d'un acte bon revendiqué par nous-mêmes.

N'est-il pas pénible que dans le Corps législatif il n'y ait pas un seul amendement à l'adresse pour demander la guerre. Devrons-nous donc constater, à notre honte, que nous sommes au-dessous de la génération de 1830 ?

M. Thiers, en faussant l'histoire, a attribué la chute de Napoléon au rejet de la proposition faite par le Corps législatif, à l'Empereur, le 31 décembre 1813. Or, à ce moment-là tout bon citoyen ne devait songer qu'à vaincre la coalition. La paix, elle n'était que dans la victoire, et non dans une concession *in extremis*. Quand deux mo[illegible] ennemis sont en présence, il ne suffit pas de quelques phrases pour désarmer. Celui qui capitule le premier se voue à une destruction certaine. Les temps ont peu changé. Aujourd'hui encore la guerre est la sagesse même.

On dit : Napoléon est tombé pour n'avoir pas fait la paix. — A quoi nous répliquons : Louis Philippe est tombé pour avoir trop sacrifié à la paix. Et si Napoléon a succombé sous le poids de la guerre, c'est moins pour l'avoir trop faite que pour l'avoir faite à moitié, toujours ménageant ses ennemis et leur pardonnant et croyant à leur réconciliation

La vieille lutte entre l'ancien régime et la Révolution française n'est pas achevée. Elle ne finira que par l'entier écrasement de l'un ou de l'autre.

Mais je m'arrête. Je n'ai voulu que dire ce qui nous semblait être le devoir de la France envers la Pologne, en plaçant quelques pages d'introduction aux beaux discours de Lafayette. Nul ne nous peut mieux montrer combien se trompent ceux qui veulent séparer la liberté et la gloire ; car il fut le héros des Deux-Mondes, en même temps qu'il est resté le chevalier de la liberté.

L'une de nos joies fut de relire les belles paroles de Lafayette. De tels accents sont pour l'âme l'une des nourritures les meilleures.

Ma douleur, en ce moment, c'est de voir le peu que nous faisons pour la plus brave et la plus dévouée des nations.

Que Dieu bénisse et fasse durer l'insurrection polonaise.

Et que Dieu inspire à la France des actes dignes d'elle, c'est-à-dire la guerre pour délivrer la Pologne et assurer son indépendance, sa liberté et son intégrité.

14 Janvier 1864.

ARMAND LÉVY.

PRÉFACE

Parmi les défenseurs de la Pologne devant les Chambres françaises, le général Lafayette est celui dont la parole avait le plus de poids ; car il trouvait un merveilleux appui dans le passé de sa vie entière. La Pologne, cette nation toujours prête à tous les dévouements, ne pouvait assurément souhaiter d'avocat mieux approprié à sa tradition nationale que l'aventureux marquis, qui avait adopté comme devise : *Cur non*? (Pourquoi pas ?), en s'embarquant pour l'Amérique au moment où les envoyés de cette République naissante lui disaient leur cause perdue.

Le général Lamarque, en août 1819, rendait ce témoignage :

« L'autorité du nom de M. de Lafayette donne une puissance immense à ses paroles; il est l'homme unique dans l'assemblée, comme il est l'homme unique dans notre histoire, et personne ne peut parler comme lui. Il ne franchit jamais les bornes qu'il a posées, et on croirait que c'est un homme sans passions, sans intérêts, qui vient faire entendre la voix de la raison. Manuel a besoin de l'art, Lafayette doit le dédaigner; une figure de rhétorique le déparerait : Caton et Paul-Émile ne faisaient pas de phrases. »

Frédéric II avait observé à Lafayette, dans une parabole royale, que celui qui, après avoir vu la liberté en d'autres pays, veut l'établir dans le sien, est destiné à être pendu. Lafayette n'en tenta pas moins d'introduire dans sa patrie ce qu'il avait remarqué ailleurs comme digne d'être imité, et peu s'en fallut que le successeur de Frédéric II ne le pendît. Nous verrons que Frédéric-Guillaume se contenta finalement de le tourmenter dans un cachot. Mais jamais le découragement n'ébranla sa volonté de faire triompher la liberté aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau-Monde.

Lafayette n'a pas laissé de *Mémoires* proprement dits. Sa correspondance et ses discours publiés par sa famille en tiennent lieu. Il écrivait après le 18 Brumaire : « Il me paraissait suffire à ma destinée comme à ma gloire de marcher sans cesse en avant, et d'abandonner aux autres le soin de recueillir les souvenirs comme les fruits de mes travaux. »

Lafayette contribua puissamment à l'avénement des principes de 1789; c'est lui qui rédigea le premier projet de *Déclaration des Droits de l'homme.* « Voilà le plus dangereux de nos antagonistes, » disait l'archevêque de Sens à Louis XVI, « parce que sa politique est toute en action. »

Nous n'avons pas à examiner si Lafayette fut toujours, pendant la Révolution, à la hauteur des circonstances exceptionnelles et difficiles qu'il traversa.

Il eut incontestablement des intentions pures, un dévouement constant, un patriotisme irréprochable. Ce qui nous occupera particulièrement chez lui, c'est ce qui, dans son existence, se rapporte aux questions nationales.

Lafayette témoigna de la sympathie à toutes les nations et s'attira la haine de tous les rois. Il en énumérait ainsi les motifs, au milieu de sa carrière, dans une lettre adressée, le 15 janvier 1799, à M. d'Hennings :

« Vous vous rappelez la pétition armée de quatre-vingt mille volontaires d'Irlande; j'aurais été les visiter si, pendant que le gouvernement français me retenait, celui de Londres ne les avait pas en partie contentés. Les patriotes bataves m'avaient témoigné de la confiance; notre ministère allait enfin consentir à ce que je fusse appelé à leur service; mais le brigandage de la cour de Berlin, le machiavélisme de la cour de Londres et la lâcheté de la cour de France, n'en laissèrent pas le temps. Cette corruption de la diplomatie était telle, que m'étant occupé avec Jefferson et quelques ministres d'Italie d'une coalition contre les Algériens, notre gouvernement me signifia que les grandes puissances trouvaient leur compte aux pirateries des Barbaresques. J'avais aussi sollicité une expédition en Égypte. »

Lafayette fut le dernier gentilhomme français. Il résuma en lui l'élégance des manières et du langage, la dignité, la générosité chevaleresque de l'ancienne noblesse, sans rien avoir des vanités égoïstes qui le firent lui-même se prononcer pour l'abolition de cet ordre.

Témoin dans un procès politique sous la Restauration et interpellé par le président sous le nom de M. le marquis, il protesta contre un titre aboli depuis la nuit du 4 août. Il avait répudié la noblesse comme priviléges; mais il en pratiquait les devoirs.

L'auteur des *Pèlerins polonais* a dit de lui :

« Et les nations se corrompirent à ce point, qu'au milieu d'elles il ne se trouva qu'un seul homme citoyen et soldat.

« Il conseillait qu'on cessât de guerroyer pour *l'intérêt* et qu'on défendît plutôt la liberté du prochain ; et il partit seul à la guerre pour la terre de la liberté, en Amérique. Cet homme s'appelle Lafayette. Et il est le dernier des anciens hommes d'Europe en qui est encore l'esprit de sacrifice, un reste de l'esprit chrétien. »

Lafayette fut effrayé, en 1792, de la période violente dans laquelle entrait la Révolution française. Il se trouva compromis par sa ténacité à vouloir réaliser envers et contre tous ce qu'il appelait *la Démocratie royale.* Et il ne lui resta plus qu'à s'expatrier.

Arrêté en pays neutre, il fut emprisonné contrairement à tout droit des gens. Il débuta par les cachots prussiens. Nous voyons dans une lettre qu'il trouva moyen d'écrire et d'expédier de Magdebourg, le 22 juin 1793, à madame d'Hénin .

« Le roi de Prusse, interprète et exécuteur de la coalition, ayant appris par une consultation de médecins que ce régime mettait ma vie en danger, a défendu de le changer; mais le commandant de Wesel est venu avec un auditeur me montrer une lettre du roi, son maître, qui me proposait, pour améliorer mon sort, de lui donner des plans contre la France et pour la cause commune. Je leur ai répondu : « Que leur roi était bien « impertinent de mêler mon nom à une pareille idée. »

« La ville et la citadelle de Magdebourg, avec toutes leurs fortifications, leurs gardes et leurs sentinelles, ne sont que l'enveloppe extérieure de nos prisons. Un trou de six pas sur quatre, creusé sous le rempart dont la voûte humide et les murailles moisies laissent voir la lumière, mais jamais le soleil, par une petite fenêtre grillée; le tout entouré d'une haute palissade et fermé par quatre portes barrées et cadenassées, auxquelles (depuis les proclamations constitutionnelles) on en a ajouté une cinquième; voilà le plan de mon logement. On l'a orné d'une inscription sur les deux aimables bouts-rimés de *souffrir* et *mourir.* Deux sentinelles devant ma grille, une la nuit sur ma tête; un tintamarre de chaînes et de clefs pour recevoir la pitance que j'avale en présence du commandant qui, le soir, avant qu'il

emporte sous son chevet l'énorme trousseau, vient de nouveau s'assurer que je suis bien là. »

On comprend la passion des souverains épouvantés de l'incendie qui, de Paris, gagnait déjà leurs États, et l'oreille encore pleine de certaines paroles de Lafayette, telles que celles-ci, qu'il avait prononcées à l'Hôtel-de-Ville en instituant la cocarde tricolore :

« Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution (la garde nationale), à la fois civique et militaire, qui condamne tous les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être vaincus s'ils ne l'imitent pas, et d'être renversés s'ils osent l'imiter. »

En prison, il espéra un instant que sa délivrance viendrait des Polonais. Il écrivait de Magdebourg, le 3 janvier 1794 :

« Il faut que deux amis aillent en Pologne. Quoique le roi (1) y soit moins libre que moi, puisqu'il a signé le triomphe de l'aristocratie et du despotisme, je suis sûr de sa bonne volonté, et ses ressources sont encore grandes... Les patriotes nous serviront bien... Il suffirait de toucher le territoire polonais pour être en sûreté. »

Et ce même jour, il adressait au roi Stanislas-Auguste Poniatowski cette lettre qui ne put être remise à son adresse :

« Proscrit par les tyrans anarchistes qui ont détruit en France l'ouvrage des bons citoyens, arrêté au même instant par les tyrans coalisés qui ont détruit en Pologne celui de Votre Majesté, j'apprends que dans la triste succession de mes cachots, je dois être rapproché de vos frontières. Je ne sais, Sire, quels services on devra demander à vos bontés pour moi, et je ne sais que trop à quels ménagements Votre Majesté est forcée. Mais, tandis que tous les ennemis de la liberté excercent à l'envi contre moi leur honorable haine, j'ai pensé que les principes et les sentiments de Votre Majesté, et l'intérêt personnel qu'elle m'a témoigné, m'autorisaient à mettre sous sa protection des amis fidèles et discrets, et je me félicite d'avoir pu, du moins, malgré la vigilance de mes geôliers, lui offrir un hommage de ma confiance, de mon attachement et de mon respect. »

(1) Après le premier partage, Stanislas-Auguste avait sanctionné, en 1791, une nouvelle constitution, qui assurait la liberté des divers cultes, substituait à l'élection du pouvoir royal son hérédité dans la maison royale de Saxe, et attribuait le pouvoir législatif aux États partagés en deux chambres. Un parti, appuyé par une armée russe, se forma à Targowica. Contre ces réformes, le roi eut la faiblesse d'accéder lui-même, le 23 juillet 1792, à la confédération de Targowica. Cependant une nouvelle insurrection, dirigée par Kosciuszko, éclata; elle fut suivie d'un autre partage de la Pologne et de la déchéance de Stanislas-Auguste, qui mourut en 1798 à Pétersbourg.

Lafayette écrivait de Neiss, le 16 mai 1794, en apprenant les exploits de son ami Kosciuszko :

« Lorsque je voulais envoyer deux amis en Pologne, il me semble que j'avais l'instinct du mouvement qui alarme toute cette frontière. J'ai renouvelé cette demande, et je crois que si quelque ami intelligent et brave vient directement dans la ville où nous sommes, il réussira à communiquer avec nous, comme nous réussirons à gagner des officiers de garde. Il m'est évident qu'avec un pareil secours nous serions libres. De tous les moyens de sortir, ce serait le plus conforme à mon goût. »

Malheureusement sa délivrance ne devait pas lui venir de ce côté, et il avait longtemps à l'attendre. Le roi de Prusse, en 1794, le livra aux Autrichiens. A Olmütz, Lafayette et ses compagnons ne furent pas mieux traités qu'à Magdebourg ou à Neiss.

On déclara à chacun d'eux :

« Qu'ils ne reverraient plus dorénavant que les quatre murailles; qu'ils ne sauraient de nouvelles de rien, ni de personne; qu'on avait défendu de prononcer leur nom, même entre les geôliers et dans les dépêches de la cour, où ils ne sont désignés que par leurs numéros; qu'ils ne pourraient être rassurés ni sur l'existence de leurs familles, ni chacun d'eux sur l'existence des deux autres, et que comme cette situation, portait naturellement à se tuer, on leur avait interdit couteaux, fourchettes et tous moyens de suicide. »

« A quoi M. de Lafayette répondit « qu'il n'était pas assez prévenant « pour se tuer lui-même. »

Washington réclama par lettre, mais sans succès, de l'empereur d'Autriche, qu'il voulût bien envoyer son prisonnier en Amérique. La seule faveur qu'on lui accorda fut de permettre à sa femme de partager sa captivité. La coalition avait décidé que : « l'existence de Lafayette était incompatible avec la sûreté des gouvernements actuels de l'Europe. »

Cette décision est un des titres de gloire de Lafayette. La coalition espérait que le compagnon de Washington et de Kosciuszko laisserait sa vie dans les cachots. Elle comptait sans les victoires de Napoléon, qui stipula à Leoben, en 1797, la mise en liberté de Lafayette :

Ce dernier s'en souvint, à une heure importante de sa vie. Nous lisons en effet dans l'*Essai historique sur les Cent-Jours* du général Lamarque :

Dans les conférences de Haguenau en 1815, lord Stewart, méconnaissant le noble caractère de celui auquel il parlait, prononça ces mots « Je dois vous prévenir M. Lafayette, qu'il n'y a pas de paix à espérer

avec les puissances alliées, à moins que vous ne nous livriez Bonaparte. » — « Je suis bien étonné, » lui répondit Lafayette « que pour proposer une pareille lâcheté au peuple français, vous vous adressiez de préférence à un prisonnier d'Olmütz. »

Lafayette, comme Kosciuszko, ne s'était pas mêlé à l'épopée impériale. « Qu'avez-vous fait durant tout l'Empire? » lui demandait-on. « Je suis resté debout, » répondit-il. C'était digne. Mais en 1815 il eut le même tort qu'en 1792, celui de croire qu'en présence de l'étranger, il y avait une question qui primât celle de le chasser. Il ne parlait que des principes de 89; il rêvait de ramener la France au berceau de sa liberté; mais ce ne fut point le pur drapeau tricolore du 14 Juillet qu'il lui rendit, il eut la douleur de la voir ensevelie dans le drapeau blanc de 1788, ainsi qu'en un linceul.

Sous la Restauration, il combattit chaque jour le gouvernement du Bourbon imposé par l'étranger. Il le dénonçait à la tribune et il conspirait sans cesse. Son attitude inspirait à Lamarque, qui eut avec lui plus d'un trait de ressemblance, ces lignes qu'il écrivait le 22 mai 1817. »

« Voyez ce noble vétéran de la révolution, ce grand homme qui partage avec Washington la reconnaissance du Nouveau-Monde, et l'admiration de l'Ancien. N'a-t-il pas gémi dans les fers, n'a-t-il pas été trahi par la fortune, n'a-t-il pas été méconnu même par ses amis? Eh bien! il s'est reposé sur sa vertu, il s'est consolé avec son patriotisme : son exemple nous prouve que tous les Catons ne déchirent pas leurs entrailles, que tous les Barneweldt ne périssent pas sur l'échafaud. » (*Souvenirs, Mémoires et Lettres du général Maximilien Lamarque.*)

En 1830, Lafayette s'abandonna derechef aux illusions de sa jeunesse, et crut enfin doter la France, ne fût-ce que comme transition, d'une monarchie entourée d'institutions républicaines. Il donna dans l'Hôtel-de-Ville la couronne à Louis-Philippe. Il ne se réserva que le titre de commandant des gardes nationales de France; mais le roi parvenu le trahit.

Bientôt le cœur de Lafayette se révolta en s'apercevant que « le rôle de préfet de la Sainte-Alliance était rempli par le roi des barricades. »

S'il ne lui fut pas donné de combattre pour la Pologne, puisque pendant la guerre de Kosciuszko il était, ainsi que nous l'avons vu, enfermé dans les prisons austro-prussiennes, il put du moins, en 1830, plaider cette cause à la Chambre. Il invoquait l'instinct de générosité de la France, ses devoirs de reconnaissance envers

les Polonais, pour la décider à se mêler à une lutte héroïque. C'était l'appel de cette portion de la vieille France qui répugna à l'abandon de sa sœur du Nord par Louis XV. Si l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, Louis-Philippe et ses partisans rendirent bien des hommages de ce genre, afin de venir à bout de l'abandonner, contrairement à la volonté générale.

Lafayette, avant de mourir, proclama à la face du monde la lâcheté de Louis-Philippe pire que celle de Louis XV; car là où Louis XV avait donné de faibles secours, Louis-Philippe prodiguait les mensonges.

Lafayette eut conscience plus vivement que personne qu'on voulait faire renier à sa patrie sa grande tradition nationale. Il retrouva des accents de jeunesse qui émurent les masses populaires alors impuissantes, et laissèrent insensible l'oligarchie bourgeoise alors au pouvoir. Il était beau d'entendre ce vieillard accabler ses adversaires des exemples de sa vie et de sa longue expérience; il était singulier de le voir donner des leçons de cette histoire de la Révolution dont il avait sa part, à MM. Thiers et consorts qui la dénaturaient sciemment pour les besoins de la plus mauvaise des causes.

Puissent les exemples du volontaire de l'indépendance américaine, du compagnon d'armes de Kosciuszko et de Pulawski, trouver des imitateurs parmi les enfants du glorieux pays de Lafayette.

LES DISCOURS

DE LAFAYETTE

POUR LA POLOGNE

J'ai lu avec un vif intérêt les divers ouvrages qui concernent Lafayette, et surtout les six gros et excellents volumes de *Mémoires, Correspondances et Manuscrits* publiés par sa famille. Il règne dans le cours de cette vie ainsi racontée un tel esprit de vérité, et chaque chose y est exprimée avec tant de distinction et de simplicité, qu'on en demeure charmé.

A l'époque de la paix d'Amiens, Lafayette eut un accident grave :

« Je glissai sur la glace, dit-il, et me cassai le col du fémur. Je souffris cruellement pendant quarante jours et quarante nuits. Je vis souvent des Américains, quelques Anglais, l'aimable chef des Irlandais-Unis (Arthur O'Connor) et Kosciuszko, qui, la première fois, quand je lui dis : « Vous savez bien que ce ne sont pas là des malheurs, » me répondit : « Au moins votre patrie est encore ensemble. »

Ainsi, l'un ne comptait pour rien les malheurs privés, et l'autre ne songeait qu'à ceux de sa nation. Les deux héros étaient bien faits pour s'entendre et s'aimer. L'a-

mitié de Lafayette et de Kosciuszko est le symbole de l'amitié de la France et de la Pologne.

Une lettre que Lafayette adressa, le 4 juillet 1812, au président des États-Unis, Jefferson indique qu'il prévoyait la tactique ennemie, et qu'il connaissait l'unique moyen d'en finir sans retour avec l'empire de Russie :

«... Dans ce moment, d'immenses forces continentales vont attaquer l'Empire russe, en prenant les bords du Niémen pour point de départ. Alexandre livrera-t-il des batailles rangées? Demandera-t-il des conférences? Il court risque dans l'un ou l'autre cas d'être défait ou attrapé; mais, s'il traîne la guerre en longueur, il pourra bien embarrasser son rival. Après tout, rétablir la Pologne, réprimer l'extension des frontières occidentales de la Russie ne serait pas un mauvais système de politique européenne. »

Après le désastre, dans ses *Souvenirs de* 1814 *et de* 1815, il exprime l'opinion que voici :

« Cette campagne eût tourné autrement si Napoléon, devenu maître de la Lithuanie, avait organisé franchement l'ancienne Pologne, et donné enfin à tout ce qui était derrière lui l'indépendance et la liberté. »

Dans son voyage d'Amérique, en 1825, il disait « regarder comme une heureuse circonstance qu'on semblait l'avoir attendu pour poser les premières pierres du monument élevé au brave Pulawski, » et il rappelait que c'était lui qui l'avait présenté à l'armée américaine.

Il écrivait, le 12 février 1830 :

« Nous avons eu une réunion de Polonais dans la soirée d'hier, pour l'anniversaire de la naissance de Kosciuszko. Nous y avons assisté, Benjamin Constant, George, moi et quelques autres invités : c'était une très-agréable soirée. La nouvelle gravure de Kosciuszko, dans un habit révolutionnaire de paysan polonais, m'a été présentée et apportée ce

matin par une députation. Je l'ai placée dans ma chambre au-dessus du buste de Washington. »

Lafayette prononça à cette occasion le discours suivant :

« C'est avec une vive satisfaction et une profonde reconnaissance que je reçois le portrait de mon ancien frère d'armes, l'illustre Kosciuszko, ce parfait type du courage, de l'honneur et du patriotisme polonais. Notre amitié date de cinquante-trois ans, lorsque, dans la révolution américaine, nous avions l'honneur de combattre sous le drapeau républicain des États-Unis. L'histoire a consacré l'époque où la Pologne, à la voix de Kosciuszko, se souleva pour reconquérir son indépendance, où il voulut l'unir tout entière dans une défense commune, et où la glorieuse mais malheureuse journée de sa captivité fit échouer cette noble entreprise. On l'a vu depuis dédaigner tour à tour les avances, les cajoleries de deux puissants empereurs qui, au faîte de leurs prospérités, mettaient plus de prix à l'appui de son nom auprès de vous qu'à la magie de leurs triomphes et à la force de leurs armes, et qui lui offraient tout, excepté les deux seules choses qu'il voulût : l'indépendance et la liberté de son pays. Vous venez de dire, Monsieur, que les Polonais vivaient de souvenirs; mais il leur appartient de vivre encore d'espérances. Je me sens uni de tout mon cœur à leurs vœux, et je vous remercie d'un présent d'autant plus agréable pour moi qu'il est l'ouvrage du talent polonais, et qu'il m'est offert par une main qui a retracé avec tant de chaleur et d'esprit la gloire des légions polonaises, pendant des années si honorables pour elles, et qui ont servi à maintenir cet esprit de nationalité que vous avez su conserver dans toutes les vicissitudes, et qui deviendra un jour le salut de votre patrie. »

Bientôt la révolution de juillet 1830, à Paris, suivie de la révolution de novembre à Varsovie, ouvrit un vaste

champ au dévouement de Lafayette à la cause polonaise.

Nous voyons le roi Louis-Philippe lui répondre, le 11 décembre 1830 :

« Vous m'avez fait demander si je n'avais pas reçu des nouvelles dePologne. Il n'en est arrivé aucune à ma connaissance. Les dernières étaient de Berlin, du 4 décembre, et elles étaient même moins détaillées que celles que j'ai vues dans les journaux. »

Lafayette méprisait profondément le duc d'Orléans, Philippe-Égalité. Il écrivait de lui, en octobre 1790 : « C'est un plat homme. » Il n'en parle, dans ses lettres, qu'avec dégoût. Et, cependant, il se fia à son fils; il se flatta que l'ancien receveur de cartes à la porte du club des Jacobins, inaugurerait en France la royauté citoyenne. Il espéra aussi un instant en Louis-Philippe pour la Pologne, et il lui écrivit, le 12 décembre 1830 :

«... J'ai à remercier le roi de m'avoir parlé de la Pologne, sur laquelle j'avoue que ma tête n'est pas mal montée. Quelle gloire, en effet, pour notre révolution et pour votre gne, si la honte des dernières années de Louis XV et la perfide indifférence de Bonaparte à l'égard de ce malheureux pays pouvaient être réparées ! »

Ses illusions sur Louis-Philippe furent vite dissipées. Il n'essaya plus d'agir que sur la Chambre, malheureusement gangrénée d'orléanisme, qui est synonyme d'égoïsme. S'il n'entraîna pas les députés du juste-milieu, il contribua à enflammer tous les cœurs en France. Il mérita la reconnaissance éternelle des Polonais, et, dans un âge si avancé, se couvrit d'une gloire nouvelle.

En parlant, le 14 décembre 1830, sur le projet de loi relatif à l'organisation de la garde nationale, il disait :

« La Pologne paraît prête à réparer ce qui fut la perte des dernières années de Louis XV, ce qui fut plus tard une immense faute de Napoléon, lorsqu'il ne releva pas cette barrière réclamée par les intérêts de l'Allemagne encore plus que par les nôtres, Eh bien ! supposons encore que les cabinets d'Autriche et de Berlin voulussent s'immiscer dans les affaires de cette partie de la Pologne qui était sous la dépendance de la Russie, ne serait-ce pas aussi le cas du système hautement adopté par le gouvernement français? Je ne demande pas d'explications à M. le ministre des Affaires Étrangères, mais j'aime à penser qu'il ne me démentira pas. »

Et il écrivait à M... aux États-Unis :

« Paris, 15 décembre. — Voilà une révolution en Pologne. Vous verrez que je me suis empressé d'exprimer mon intérêt pour elle. Tout le ministère était sur son banc et ne m'a pas démenti. »

Quelques jours après, il adressait à la même personne les lignes suivantes :

« La Pologne a pris un grand parti. Le ministère et le roi croient éviter la guerre, j'en doute fort. Il est superflu de vous dire que mes vœux et mes efforts seront toujours consacrés à la liberté des autres pays autant que je le pourrai... »

Et il s'exprima comme il suit sur la politique extérieure, à la séance du 15 janvier 1831 :

« L'habitude que j'ai dès longtemps contractée de souhaiter ardemment la liberté des autres peuples, en même temps que celle de ma patrie, et d'y contribuer autant que j'en ai eu les moyens, pourrait me faire regarder comme personnels les reproches de propagande énoncés à cette tribune. Je ne viens pourtant pas vous occuper de moi, mais de la Révolution de 89.

« Il n'est pas vrai, Messieurs, que cette révolution, dans son principe, ait voulu être conquérante. Tel n'était pas le vœu de l'*Assemblée Constituante*. Elle se reposait encore sur les reconnaissances, sur les compliments des puissances étrangères, y compris M. Pitt, lorsque la coalition de Pilnitz se forma contre nous... La nation entière se leva et sauva son indépendance. Elle fut forcée à des conquêtes qu'on étendit ensuite beaucoup trop...

« Quant à la Pologne, comment la nation française n'éprouverait-elle pas pour sa cause la plus vive sympathie! ce n'est pas seulement parce que le premier partage fut une honte pour la France, ce n'est pas même seulement pour ces intimes rapports existant entre les Polonais et les Français, pour tout ce que nous devons de reconnaissance et d'affection à cette brave nation dont le sang a coulé si abondamment, si généreusement dans les guerres de la France; c'est surtout pour un fait que personne ne viendra démentir ici, car nous en avons la preuve matérielle : la guerre était préparée contre nous; la Pologne devait former l'avant-garde, l'avant-garde s'est retournée contre le corps de bataille... Et l'on s'étonnerait que cette avant-garde excitât tous nos vœux, toute notre reconnaissance, toute notre sympathie! On s'étonnerait que nous crussions avoir des obligations envers elle!....

« Messieurs, toutes les fois qu'un pays de l'Europe, où qu'il soit placé, veut recouvrer ses droits, et qu'une intervention étrangère vient l'en empêcher, c'est une hostilité directe contre nous, non-seulement parce que c'est ressusciter les principes de Pilnitz et de la soi-disant Sainte-Alliance, et justifier une agression future contre notre liberté et notre indépendance, mais parce que le bon sens nous avertit que c'est comme si l'on nous disait : « Attendez, nous allons « écraser vos auxiliaires naturels, les amis de la liberté dans « les autres pays; et quand ils auront cessé d'exister, nous « tomberons sur vous de tout notre poids. »

« L'heure avancée ne me permet pas de soulever une question importante. S'il y avait une intervention dans le royaume de Hanovre, la Confédération Germanique ne regarderait-elle pas comme une intervention étrangère l'envoi d'une armée anglaise dans ce pays. Eh bien! Messieurs, les Polonais et les Russes, quoique ayant aussi le même monarque, ne sont-ils pas aussi étrangers les uns aux autres que les Hanovriens et les Anglais? »

Il entretin de la Pologne, dans une lettre, lord Palmerston, le plus libéral des ministres anglais, qui eut les plus belles occasions et ne donna jamais que des phrases vides aux nations opprimées :

« A lord Palmerston. — Paris 23 janvier 1831,

« ... Et la Pologne, que ferez-vous, que ferons-nous pour elle? Certes, il serait malheureux que l'ancienne indignation de votre pays sur le partage, vos récentes jalousies de la puissance russe, l'intérêt de toute l'Europe occidentale, et l'heureuse combinaison, en Angleterre et en France, de deux ministères et de deux rois libéraux, ne pussent pas réussir à relever une barrière dont personne ne conteste l'utilité, et laissassent écraser une nation généreuse qui, si elle a reçu forcément le même monarque, n'en est pas moins étrangère à la Russie. »

Lafayette reprit à la tribune, le 28 janvier 1831, le grand thème de la politique extérieure :

« La diplomatie, jadis occulte et compliquée, deviendra tous les jours plus simple et plus populaire; la presse divulgue ses mystères, la tribune les juge, l'opinion publique les modifie; les calculs de famille et les traditions de cabinet céderont aux intérêts et aux volontés des nations... Je viens établir quelques faits dont nous devons soutenir la vérité et subir les conséquences, car ils sont identifiés à l'honneur français et à notre existence sociale.

« J'ai dit autrefois à cette tribune que je ne voyais dans

le monde que deux catégories, les *oppresseurs* et les *opprimés ;* je dirai aujourd'hui que deux principes se partagent l'Europe, le *droit souverain des peuples* et le *droit divin des rois ;* d'une part *liberté, égalité* ; de l'autre *despotisme* et *privilége.* J'ignore si ces deux principes peuvent vivre en bons voisins, mais je sais que le nôtre est une progression constante, assurée, inévitable; que nous devrons lui être fidèles en tout et partout, et que toute hostilité contre nous accélérera son triomphe.

« Une autre vérité non moins évidente, malgré ce qui a été dit sur le respect dû aux traités existants, c'est que, de même que notre dernière révolution de Juillet a de droit annulé certains articles de la charte octroyée, de même aussi elle a nécessairement annulé certains de ces traités, de ces articles des congrès de Vienne et de 1815 ; ceux, par exemple, qui assuraient le trône de France à Louis XVIII et à sa famille, et unissaient la Belgique à la Hollande. M. le Ministre des Affaires Étrangères vient de nous dire : « A la « condition de rompre les traités existants, voudriez-vous la « guerre ? » « Oui, » répondrai-je, « pour les traités que je « viens de citer ; » c'est ce que la France a répondu, c'est ce qu'il a répondu lui-même...

« Un plus habile diplomate que moi vous a si bien établi la situation de la Pologne, qu'il me reste peu de chose à dire. Il serait bien étrange que le gouvernement du roi, qui vient de défendre les traités existants, ne réclamât pas énergiquement l'exécution de celui qui, par hasard, est sorti du congrès de Vienne, lorsqu'il consacre l'indépendance du royaume de Pologne, lorsqu'il protége cette nation, notre plus fidèle amie, qui a versé tant de sang pour nous, et dont l'existence forme une barrière contre l'invasion des barbares du Nord ! N'est-il pas du devoir, de l'honneur du gouvernement de réclamer énergiquement l'exécution de ses traités, le maintien de cette barrière.

« Jadis l'instinct du grand Frédéric lui avait révélé les

dangers du partage; il ne fit que céder aux instances de l'impératrice de Russie ; *c'est lui qui me l'a dit...* L'Autriche elle-même, et ce n'est pas un gouvernement libéral que je vous cite, a souvent éprouvé la même impression, et, si je suis bien informé, elle a été récemment exprimée par M. de Metternich, le moins libéral de tous les Autrichiens.

« Quant à l'Angleterre, Messieurs, dernièrement si jalouse de la Russie, n'éprouverait-elle de sentiment qu'en faveur des Turcs ? Ne vois-je pas d'ailleurs à la tête de cette administration les hommes illustres qui se sont si noblement honorés par leurs discours contre les partages de la Pologne? N'y vois-je pas les membres de cette société, peu nombreuse il est vrai, mais célèbre, d'où sortit le meilleur et le plus énergique ouvrage en faveur de l'indépendance polonaise? Espérons donc que le gouvernement, en remplissant un devoir sacré, trouvera des facilités pour servir efficacement cette cause européenne.

« Je dois des remercîments à un de nos honorables collègues pour m'avoir fourni une occasion que j'aurais craint d'usurper, en annonçant du haut de cette tribune qu'il existe un *Comité Franco-Polonais,* destiné à donner à nos frères de Pologne toutes les preuves de sympathie, à leur envoyer tous les secours qui dépendront de nous, et j'ai l'honneur d'informer tous mes collègues de la Chambre que leurs dons seront reçus par nous avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance ; c'est ainsi que fut autrefois formé un comité grec. »

Parmi les révélations historiques de cette séance, la moins curieuse n'est pas celle qui nous apprend que Frédéric II croyait utile de se disculper du partage de la Pologne.

Quand Lafayette était emprisonné à Olmutz, sa femme écrivait le 10 mai 1796 :

« Le roi de Prusse a écrit à madame de Maison-Neuve que ce n'était pas lui, mais l'Empereur, qui était cause de

leur détention. L'Empereur m'a dit que ce n'était pas lui, mais le roi de Prusse. M. Pitt a dit au Parlement qu'il n'y était pour rien, et, pendant ce temps, les trois prisonniers étaient remis à la cour de Vienne, que M. Pitt prenait à sa solde. »

Si des souverains se renvoyaient ainsi la balle pour ce qui concernait l'emprisonnement de Lafayette et de ses amis, il est très-compréhensible qu'ils aient exécuté une manœuvre analogue pour ce qui concernait un attentat bien autrement grand.

A propos du monarque prussien, qu'il visita peu de temps avant sa mort, Lafayette, dans une lettre adressée à Washington le 8 février 1786, remarque que la vivacité d'esprit de Frédéric II et le feu de ses regards lui ont fait comprendre « qu'on peut, en le voyant, oublier son caractère despote, égoïste et dur. » — « D'autre part, écrit-il, malgré tout ce que j'avais entendu dire de lui, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépit et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule et les doigts presque disloqués par la goutte. »

Mais revenons à la propagande polonaise de Lafayette. Le 31 janvier 1831, il envoyait à M. Dupont de l'Eure le billet suivant :

« Il faut, mon cher ami, que je vous explique l'insertion de votre nom sur la liste du *Comité polonais;* j'étais si sûr de votre assentiment si vous aviez été ici, et j'aime tant à marcher en tout avec vous, que j'ai pris sur moi de répondre de votre acceptation. S'il y a faute, elle est mienne, mais je sais d'avance que vous ne m'en saurez pas mauvais gré. »

Et le 10 février 1831, il se faisait l'intermédiaire entre les représentants du gouvernement polonais et M. Laffitte, président du conseil :

« Je sens, mon cher collègue, l'indiscrétion de mon billet au moment où vous êtes occupé du débat de ce matin, mais il faut que je réponde ce soir, et je ne demande sur notre conversation qu'un simple mot de *oui* ou *non.* Un des membres principaux du gouvernement polonais, M**, s'est adressé confidentiellement à moi, afin de savoir si, pour rendre un immense service à ce pays, nous pourrions obtenir à Paris, sous le plus grand secret, une avance de cinq à six cent mille francs, qui seraient remboursés sur des fonds existant à Varsovie, mais que les étranges mesures prises par les cours voisines empêchent de négocier. C'est un prêt à terme court.

« Chargé de cette responsabilité morale par une démarche que les contemporains ou la postérité peuvent un jour connaître, et qui, en cas de ruine de la Pologne ou d'une guerre subséquente des Russes contre la France, pourrait être reprochée à ma mémoire, j'ai besoin, pour l'acquit de ma conscience, et peut-être un jour de ma réputation, de bien m'assurer aujourd'hui de votre réponse.

« Si vous pensez ne pouvoir, dans les circonstances actuelles, ni donner ni faire obtenir cette avance, ce qui, j'en suis bien sûr, serait pour vous un objet de regrets, dites-le moi par une ligne, par un mot, et je me résignerai douloureusement à l'impossibilité dont je ferai part à mon correspondant. Dans le cas contraire, je vous en dirai plus.

« Les Polonais veulent avoir un ou plusieurs généraux français. Vous savez ce que je désire à cet égard. Il suffirait du moindre consentement du gouvernement. Je voudrais bien savoir si cela se peut. »

A la séance du 23 février 1831, Lafayette se prononçait sur les explications du ministre des affaires étrangères :

« Ne serait-il pas bien inconséquent, Messieurs, que les puissances qui, avec raison, ont reconnu la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, voulussent regarder comme un même empire la Russie et la Pologne, si distinctes sous tous les rapports, et déclarées telles par le congrès de Vienne lui-même, et ne pas trouver une violation manifeste du

principe de non-intervention dans l'entrée des Russes sur le territoire polonais, quoi qu'en aient dit non-seulement les amis de la liberté et de la raison, mais, ce qui est bien autre chose, les actes mêmes de ce congrès... Mais ce qu'on ne peut comprendre dans l'Europe civilisée, c'est la manière dont les voisins de la Pologne se conduisent envers elle. La Prusse, par exemple, a saisi à la banque de Berlin tous les fonds de la banque de Varsovie, qui y étaient déposés, et qui appartenaient, non pas à la couronne, mais à l'État et à des particuliers; elle arrête les voyageurs, s'empare de leur argent, les emprisonne; et tous ces excès, qui rappellent certaines forêts autrefois fameuses, se commettent sous l'influence de l'ambassadeur russe qui règne à Berlin. Il me semble que ce genre d'intervention doit être l'objet de représentations diplomatiques. »

Le 7 mars 1831, Lafayette demande au ministre des affaires étrangères des explications officieuses :

« Permettez, mon cher collègue, que je note par écrit les objets sur lesquels je vous demanderai réponse à la chambre :

« 1° Un négociant est chargé d'acheter en Angleterre des armes pour les Polonais; ce ne sont même que des canons et des platines. Nous demandons une simple autorisation pour faire entrer ces armes en France, afin de n'être pas soupçonnés de les faire venir pour les carlistes;

« 2° J'envoie un Français portant de l'argent dans une voiture. Puis-je espérer d'avoir pour lui un passe-port français, au cas où vous persisteriez dans votre refus de donner à ma voiture, à mon exprès pour Cracovie, la sanction protectrice due à un courrier du gouvernement?

« 3° Si l'on s'obstine à ne pas vouloir dire à des généraux français ce que Louis XV lui-même n'a pas craint de dire à MM. de Viomesnil, Choisy, Dumouriez et autres; si ces officiers partent de leur propre mouvement, et si, en conséquence, on a pour les gouvernements absolus la complaisance de les désavouer, de les rayer des contrôles, ce désaveu sera-t-il du moins fait en termes décents pour la cause polonaise, et ces officiers peuvent-ils être assurés que ce désaveu, que cette radiation ne leur nuiraient pas pour leur réintégration et leur situation à venir;

« 4° Je joins ici une lettre à part relativement aux passeports et protections des chirurgiens que la Pologne, l'humanité, le droit des gens réclament. »

Lafayette donna une lettre pour le roi de Suède à un Polonais qui, à cause des malheurs de son pays, ne put la remettre à destination. On y lisait :

« ..... Depuis cette dernière révolution, d'autres peuples ont suivi notre exemple. Il en est un dont l'héroïsme, le dévouement et les dangers doivent faire battre votre noble cœur : le roi de Suède sent pour les Polonais, j'en suis sûr, tout ce qu'aurait senti Bernadotte. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les desseins et dans les occasions de votre politique nationale, mais je sais ce que vous êtes pour la Suède, pour sa liberté et pour sa gloire. »

Les conseils de Lafayette lui font honneur. Mais quand ils seraient parvenus à Bernadotte, il est douteux qu'ils eussent été efficaces : l'homme qui avait porté les armes contre sa patrie ne pouvait risquer sa couronne pour la patrie d'autrui. Peut-être son petit-fils saisira-t-il l'importance pour la Suède du rétablissement de la Pologne, en se souvenant que la Finlande est suédoise et qu'il est, par sa proximité de Pétersbourg, le plus redoutable ennemi de l'Empire russe.

A l'occasion des lois de finances proposées à la séance du 18 mars 1831, Lafayette démontra, preuves en main, que la révolution de Pologne a préservé la France d'une guerre :

« J'ai quelques renseignements à donner sur des objets

pour lesquels mon témoignage a été invoqué, et j'ai moi-même à me défendre du reproche d'erreur, lorsque j'ai dit à la tribune que dans l'insurrection de la Pologne, l'avant-garde s'était retournée contre le corps de bataille, ce qui signifie en d'autres termes que la Russie se préparait alors à nous attaquer. Ces renseignements sont dans mes mains ; et c'est une obligation que j'ai au grand-duc Constantin qui, à son départ, a oublié chez lui beaucoup de papiers. La Chambre veut-elle les entendre ?

« Messieurs, je ne parlerai pas de la singulière lettre de l'empereur de Russie en réponse à celle du roi des Français, qui, sans doute, pleine des sentiments et des émotions que devait exciter dans son cœur la gloire française de la grande semaine, n'avait pas dû provoquer une pareille réponse. Je voudrais que la lettre de notre monarque eût été connue, et je suis sûr qu'elle rendrait celle de l'Empereur russe encore plus déplacée.

« Je pourrais dire aussi qu'il n'existait en Pologne aucun magasin d'armes et de munitions de guerre, et que tout ce qu'on y a trouvé a été transporté de Russie depuis la nouvelle de notre révolution. Tels sont les renseignements que j'ai reçus de toutes parts. Voici à présent l'extrait de lettres qui vous feront connaître les intentions de la Russie. »

LETTRE AU PRINCE LUBECKI, MINISTRE DES FINANCES.

« Mon prince, Sa Majesté l'Empereur et roi m'autorise à vous informer que les troupes polonaises pouvant être mises en marche, dans les circonstances présentes, vous êtes invité de rechercher sans délai des fonds nécessaires sur lesquels le trésor public pourrait compter au besoin pour supporter les frais de la mobilisation de l'armée et d'une campagne prochaine. »

TURKUL,
Conseiller d'État,

« En répondant à cette lettre, 3 septembre 1830, le prince Lubecki rend compte de ses moyens : « La Pologne, ajoute-t-il, possède dans son trésor huit millions de florins et un million d'écus à Berlin. Elle est donc prête à entreprendre les préparatifs nécessaires. »

EXTRAIT DE LA LETTRE ADRESSÉE AU PRINCE LUBECKI, PAR LE COMTE GRABOWSKI, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT A SAINT-PÉTERSBOURG.

« La correspondance officielle que par l'ordre de Sa Majesté j'ai eu l'honneur de vous communiquer, mon prince, et qui ordonne de mettre l'armée de Pologne sur le pied de guerre, vous a été sans doute plus sensible qu'à moi-même. Je souffre vraiment en voyant tous nos progrès arrêtés ainsi. (Il est vrai que le prince Lubecki était chargé des finances...) Nous aurons bientôt un budget qui serait superbe si les dépenses extraordinaires ne nous deviennent pas mortelles, car cette fois la position géographique elle-même nous met en première ligne.

Pétersbourg, 15 (27) octobre 1830.

LE MÊME AU MÊME. — (6-18) octobre 1830.

« Informé aujourd'hui même, par S. Ex. l'aide de camp Tschernicheff, que l'ordre vient d'être donné à S. A. I. le Césaréwicz de mettre sur le pied de guerre toutes les troupes qui sont sous ses ordres, sans excepter celles du royaume de Pologne, et que cette mesure doit être effectuée pour le 10 (22) du mois de décembre, j'ai l'honneur, mon prince, de vous en prévenir par l'ordre de S. M., pour que les fonds nécessaires puissent être fournis sans délai au ministre de la guerre. »

Ensuite :

« Je me borne ici à vous inviter, mon prince, par l'ordre de Sa Majesté, de vouloir bien assigner à S. A. I. le Césaréwicz toutes les sommes nécessaires pour mettre l'armée polonaise sur le pied de guerre. »

« GRABOWSKI. »

LE MÊME COMTE GRABOWSKI AU MÊME PRINCE MINISTRE DES FINANCES.

Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1830.

« Le retour du feld-maréchal Diébitsch décidera des mesures qu'il faudra prendre. Il a reçu l'ordre d'aller, à son retour de Berlin, par Varsovie, pour consulter le grand-duc Constantin sur tout ce qui regarde la mobilisation de l'armée et ses subsistances.

« L'Empereur désire que vous voyiez le maréchal aussitôt qu'il arrivera à Varsovie, pour s'entretenir avec lui sur tous ces objets ; et, à cet effet, il vous autorise d'exécuter ainsi tout ce qui sera déterminé, sans attendre des ordres ultérieurs de Sa Majesté.

« Vous vous conformerez de même aux volontés de S. A. I. le grand-duc. S. M. m'ordonne enfin de vous inviter à venir à Saint-Pétersbourg aussitôt que l'armée devra être mise en mouvement et que la *guerre générale* sera déclarée, pour prendre en personne les ordres de S. M. »

Ensuite :

« Nous sommes au mois de novembre, les distances sont grandes, nos armées ne sauraient être prêtes qu'au printemps, et les événements se suivent si rapidement, que Dieu sait ce qui pourra arriver jusqu'à ce temps-là ! Aucun courrier jusque aujourd'hui n'a pu égaler en rapidité les événements ; c'est ce qui a placé dans une situation aussi funeste les affaires de la Belgique. Mais voilà encore une tirade

politique bien inutile, car le premier courrier pourra nous apporter d'autres nouvelles qui se succèdent d'une manière qui passe toute idée. »

« Voulez-vous savoir, Messieurs, la conversation des généraux feld-maréchal Diebitsch et Benkendorff, après la courte entrevue du colonel Wilczynski, envoyé par le dictateur polonais, avec l'empereur Nicolas, à laquelle, comme initiés tous deux à la haute pensée des affaires de l'Empire, ils avaient assisté ?

« Eh bien ! Messieurs les Polonais, votre révolution n'a pas du moins le mérite de l'à-propos. Vous vous êtes soulevés au moment où toutes les forces de l'Empire étaient en marche vers vos frontières pour mettre à la raison les révolutionnaires de France et de la Belgique. » Et comme le colonel observa que la Pologne se croyait en mesure d'arrêter ce torrent assez longtemps pour donner l'éveil à l'Europe et la préparer à cette lutte : « Eh bien ! répondit le maréchal Diébitsch, qu'en résultera-t-il pour vous ? Nous comptions faire une campagne sur le Rhin, nous la ferons sur l'Elbe, ou même sur l'Oder, après vous avoir écrasés. Faites donc vos réflexions. »

« Je m'abstiens de donner à la Chambre lecture du compte-rendu à la diète de Varsovie par le ministre des affaires étrangères. On y voit les plus nobles sentiments de patriotisme, de courage, de la confiance que les Polonais avaient mise dans la France, et la détermination de mourir pour le salut de l'Europe ; car, il faut le dire, Messieurs, ce drapeau de liberté qui nous mettait en juillet à la tête de la liberté européenne, il a passé de nos mains dans celle des Polonais. Il est aujourd'hui à Varsovie.

« Je parlerai peu d'une affaire particulière, sur laquelle mon témoignage a été invoqué, parce que je n'aime pas à signaler les personnalités. Je dirai même que j'ai vu des lettres du consul français à Varsovie dans un bon sens. Il n'en

est pas moins vrai que ce consul a eu le très grand tort de consulter le grand-duc Constantin, pour savoir s'il prêterait serment au nouveau gouvernement; et je vois par une lettre du Césaréwicz au prince de Liéven, alors à Saint-Pétersbourg, datée du 6 (18) septembre 1830, qu'en déterminant le consul à prendre ce parti, le grand-duc a eu en vue d'empêcher « que le nouveau gouvernement français ne le rempla çât par un individu imbu des idées qui sont maintenant à l'ordre du jour en France. Un tel agent ne manquerait pas de nous susciter toutes sortes d'embarras, et chercherait sans nul doute à propager parmi les Polonais des opinions qui sont incompatibles avec l'ordre et la tranquillité publique. »

« Et, pour s'assurer que cette formalité a été remplie, le grand-duc Constantin envoie la réponse du consul au comte Molé, *dont j'ai fait*, dit ce prince, *tirer à la poste une copie.*

« On jugera des sentiments de la cour de Saint-Pétersbourg à cet égard, par la réponse du 17 septembre, que le comte de Nesselrode fait au nom de l'empereur, « qui a « pris, dit-il, connaissance avec intérêt de cet office du « 6 (18) septembre, et qui ordonne d'informer le Césaré- « wicz que les conseils donnés dans cette circonstance au « consul de France ont rencontré l'entier assentiment de « l'empereur. »

« Voilà, Messieurs, sur quoi je me fondais lorsque j'ai soupçonné S. M. l'empereur de Russie d'avoir des intentions hostiles contre nous. Je vous en fais juges.

« Quant aux autres voisins de la Pologne, je me borne à dire aujourd'hui qu'un agent russe est à Breslau, et lui-même a dit qu'il décidait à son gré du sort de toutes les personnes qui traversent le pays pour aller en Pologne ou en venir; on y arrête tout le monde; on prend l'argent, non-seulement de la Banque, mais des particuliers. On y exerce des vexations, qui ne sont ni dans le droit des gens ni dans les principes de non-intervention.

«. . Je réclame encore une fois les efforts du gouvernement en faveur de la Pologne, de cette glorieuse Pologne qui a droit aux sympathies, à l'intérêt de l'Europe entière, et pour laquelle, en s'élevant jusqu'à la hauteur du règne de Louis XV, le gouvernement ferait déjà un peu plus qu'on n'a fait jusqu'à présent. »

Et au sujet de la loi relative aux attroupements, il ajoute à la séance du 29 mars 1831 :

«... Et que pourrions-nous faire, dit-on, pour la Pologne, par exemple? Vous pouviez au moins déclarer, ne fût-ce même qu'au nom du congrès de Vienne, ne puis dire pis, que la Pologne formait une nation à part, indépendante, ayant droit à une constitution qui a été indignement violée. On est venu dire à cette tribune que *la Pologne était destinée à périr*... Non, Messieurs, elle n'a pas péri; elle vivra, j'espère, comme un éternel monument de courage héroïque, et de ce que peut le dévouement à l'indépendance de la patrie. »

Lafayette fut inscrit dans les rangs de la garde nationale polonaise. Il s'empressa de remercier le sénateur comte Ostrowski qui la commandait, par une lettre du 21 avril 1831:

« Général, pendant que tous mes vœux se portaient vers les nobles dangers et les sublimes résolutions de la nation que l'univers contemple avec un respectueux et reconnaissant enthousiasme, vous jugez de quel bonheur, de quel honneur je me suis vu comblé, en apprenant que, grâce à vos bontés, elle daignait m'admettre dans ses rangs, et me conférer le glorieux titre de garde national polonais. Depuis le jour où votre honorable proposition et l'autorisation du gouvernement suprême m'ont donné ce droit précieux, je me suis senti pénétré des obligations, bien chères à mon cœur, que cette adoption m'impose. C'est avec un vif empressement que j'attendais une occasion pour vous faire parvenir l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon dévouement à votre héroïque patrie, à mes ca-

marades de la garde nationale et à leur digne chef, que je prie d'être auprès d'eux l'interprète de mes tendres et fraternels sentiments. Que ne m'est-il possible de les leur témoigner moi-même en partageant leurs périls et leu gloire! (1) »

Il existe à cette même date du 21 avril 1831, une lettre de Lafayette au célèbre Joachim Lelewel, alors ministre de l'instruction publique et membre du gouvernement national. En voici des extraits :

« Monsieur, il y a longtemps que je cherche une occasion pour vous remercier des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et dont je sens vivement tout le prix. La part si importante et si féconde que vous avez prise à votre admirable révolution m'avait inspiré pour vous des sentiments qui m'ont fait recevoir avec beaucoup de joie les témoignages personnels de votre estime et de votre confiance. Ils sont bien réciproques de ma part, et j'aime à penser que vous voulez bien aussi répondre à l'amitié que je vous ai vouée de tout mon cœur.

« L'audace et la persévérance de votre dévouement civique, la gloire de vos prodigieux exploits militaires ont rempli le monde d'admiration et de respect pour le caractère polonais. Les sympathies de la France ont été excitées dès le premier jour; mais vous avez conquis celle de toutes les nations; et néanmoins vous combattez seuls encore pour l'indépendance et la civilisation de l'Europe. Il serait superflu d'exprimer ici tout ce que j'éprouve à cet égard; votre cœur jugera le mien, et votre patriotisme sait que je serai fidèle aux droits et aux devoirs d'un garde national polonais... C'est avec transport que j'ai appris la suite de vos victoires, jusqu'à celle du 10 avril.

(1) L'armée russe avait envahie la Pologne sur plusieurs points, les 5, 6 et 7 février. Le combat de Grochow fut livré le 19, celui de Praga le 25; le 31 mars les Russes avaient été battus à Wawer.

«... Recevez, Monsieur, avec votre bienveillance si précieuse pour moi, l'assurance de la haute considération et de la cordiale amitié qui m'attachent à vous pour la vie. »

Dans une lettre, datée du 22 mai 1831, nous trouvons une nouvelle preuve de la constante préoccupation que Lafayette avait des affaires de Pologne :

«... Il n'y a de nouveau, depuis ma dernière lettre, que les durs procédés des Autrichiens à l'égard d'un corps polonais et des tristes nouvelles des persécutions intentées contre les Italiens, qui ont eu le malheur de ne pas faire de distinction entre *ne consentir jamais* et la détermination de *vouloir empêcher*. La France y perd beaucoup de sa considération en pays étranger.

«... A l'autre bout de l'Europe, je vois le jeune X..., dont la grande fortune est entre les mains de l'empereur de Russie, courir tous les dangers de l'hospitalité prussienne et traverser la rivière à la nage pour arriver à Varsovie. C'est ainsi qu'une jeune et jolie Polonaise, qui venait chez nous, a donné son bien à la patrie, et s'est consacrée au service des blessés. On a besoin de rencontrer ces consolations... »

Lafayette adressa à ses commettants une sorte d'exposé de sa conduite et de ses griefs envers la politique orléaniste. Nous n'en extrairons qu'une phrase :

AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE MEAUX.

« Lagrange, 13 juin 1831.

« Lorsque la nation polonaise, triplement affranchie par notre principe de souveraineté, par les brigandages successifs dont elle fut victime, et par la dernière violation du pacte fait avec elle, arrête le mouvement des Russes contre nous, en versant les restes de ce sang, depuis longtemps prodigué pour la France, qui nous empêchait de protester hautement en sa faveur, de recevoir ses représentants, de

ne pas rester envers elle-même au-dessous de l'abandon qui fit la honte du règne de Louis XV ? »

Lafayette avait vu, sous la Restauration, Casimir Perier dans l'opposition. Il ne pouvait prévoir l'égoïsme que ce ministre proclama à la tribune et pratiqua pour le malheur de la France, de l'Italie, de la Pologne. Il lui fit donc appel, dans une lettre écrite de Lagrange le 9 juillet 1831 :

« Je viens aujourd'hui vous parler d'un intérêt polonais qui est bien aussi celui de la France. Il paraît que les Russes font en Angleterre des commandes d'armes retardées jusqu'à présent par les nôtres, et qu'ils se flattent de faire résilier le marché par le banquier qui en est chargé et que je ne connais pas. MM. *** en ont écrit au maréchal Soult ; ils voudraient que, pour retarder ce secours, loin de suspendre la commande, nous en fissions une nouvelle ; mais n'y aurait-il pas moyen d'en faire une pour le compte des Polonais eux-mêmes, et, par réciprocité de ce que font les Prussiens pour la Russie, d'en faciliter l'arrivée en Lithuanie par une croisière dans la Baltique ? Je ne crois pas être indiscret en appelant une fois de plus votre attention sur nos intérêts communs. Voici le moment où j'espère que vous allez prendre un grand parti en faveur de la Pologne ; je serais heureux de concourir à l'article de l'adresse qui en féliciterait le gouvernement ; mais en attendant, songez à cette affaire de fusils, mon cher collègue. Ne feriez-vous pas bien d'en causer vous-même avec le général *** et le comte *** ?

« *** est arrivé chez moi pour m'apprendre une immense nouvelle si elle se confirme. C'est une victoire des Polonais où, après un grand carnage des Russes, ils auraient fait prisonniers quatorze mille hommes et pris de vingt à trente pièces de canon. Cette dépêche télégraphique a été dite par le ministre de la guerre à ceux qui l'entouraient ; il l'a répétée positivement à M. de Cubières, son chef d'état-major ; la reine l'a fait dire au général Kniaziewicz ; les affaires étrangères n'ont eu que la nouvelle d'un succès où les Russes auraient perdu seulement huit cents prisonniers. Tout à coup la grande nouvelle s'est arrêtée, on l'a niée ; tout cela va s'éclaircir ; en attendant, les troupes ont crié *Vive la Pologne ! à bas Nicolas !* Le roi et son conseil ont pu reconnaître que nos sympathies polonaises avaient de l'écho. »

Le ministère Périer ne voulait rien pour la Pologne. Lafayette, sans se décourager, tenta au moins d'obtenir que le gouvernement français reconnût la Pologne ; et il présenta à cet effet un amendement à l'adresse dans la séance du 15 août 1831 :

« L'amendement que vous venez d'entendre n'est pas, à proprement parler, l'amendement de votre collègue ; je n'en suis que le rédacteur ; c'est l'amendement de la France entière.

« C'est l'amendement de toute la population de la capitale, de la garde nationale de France et de nos armées, qui brûlent de témoigner leur sympathie pour la Pologne.

« C'est l'amendement de tous ceux qui, dans les villes et dans les campagnes, s'empressent d'exprimer le même vœu.

« La seule objection qu'on puisse faire contre cet amendement, c'est l'idée qu'on pourrait le regarder comme une déclaration de guerre. Je ne le pense pas ; ce n'est pas une brèche au système de neutralité.

« Ce qui viole le système de neutralité, c'est la conduite de la Prusse à l'égard de la Pologne ; c'est la réponse faite il y a peu de temps par le gouvernement prussien, réponse qui le constitue réellement en guerre avec la Pologne.

« Ma proposition se borne à répondre à une difficulté qui peut avoir été présentée avec quelque raison par le cabinet russe. Il a prétendu à tort qu'il s'agissait d'une querelle entre la Russie et une de ses provinces. Le fait n'est pas exact ; la nationalité polonaise a été reconnue même par le congrès de Vienne. La seule différence avec l'indépendance

complète est que la Pologne avait le même monarque que la Russie.

« C'était une combinaison fort étrange, sans doute ; mais enfin, telle était la combinaison du congrès de Vienne, qui en a fait bien d'autres. Le contrat qui avait été passé avec la Pologne n'a pas été tenu. La Pologne s'est déclarée indépendante ; elle a fait la même chose que la Belgique, que les États-Unis autrefois ; elle a établi un gouvernement de son choix.

« Ne nous arrêtons pas, Messieurs, à des idées peu généreuses ; n'abandonnons pas la Pologne, si ses dangers augmentent. Pour la troisième fois, je suis heureux de dire à cette tribune : La Pologne ne périra pas. Les dernières nouvelles que vous avez reçues doivent vous porter à vous hâter de reconnaître l'indépendance de la Pologne, d'encourager les efforts des Polonais, afin de rendre votre médiation plus efficace.

« Je n'examinerai pas ce qu'on aurait pu faire, et s'il fallait envoyer à la Pologne *une armée en ballons* (1) ; mais je crois que l'occupation de la Baltique, que des diversions qui auraient bien pu n'être pas découragées, enfin, que beaucoup de moyens auraient pu être utiles à la Pologne.

« Mais ici, Messieurs, il n'est question que d'un fait. Je crois que la reconnaissance de la Pologne n'est pas contraire aux usages anciens, car il y en a beaucoup d'exemples ; et je crois, de plus, qu'elle est politique, qu'elle est devenue nécessaire, qu'elle ne peut donner lieu à aucune plainte fondée en droit, contre nous, et qu'enfin le désir du gouvernement, le désir de la Chambre et du peuple français tout entier sera accompli plus promptement, plus efficacement quand vous aurez reconnu cette indépendance.

« Je ne propose point d'enfreindre les traités de la Sainte-Alliance, quoique nous ayons déjà pris la liberté d'en renverser quelques-uns. Mais je ne vois pas quelle grande perte nous ferions dans le sacrifice de ces traités, car ils ont tous été faits contre nous, et pour la ruine de nos libertés, de notre indépendance, de notre existence sociale.

(1) Un adversaire de l'amendement du général Lafayette avait fait cette plaisanterie ridicule.

« M. le ministre a dit que ce que je demandais pour la Pologne était dangereux pour la Pologne elle-même. Je lui demanderai la permission de m'en rapporter, pour les plans de campagne, au général en chef des armées polonaises, et pour les moyens politiques, à la légation polonaise, au sénat et à la nation polonaise ; je les crois beaucoup meilleurs juges de ce qui peut les servir qu'aucun ministre que ce soit. »

Lafayette, à la séance du 11 septembre 1831, adjure la Chambre d'adopter une autre politique ; et à certains passages de ce discours, on peut dire que la France parlait par sa bouche :

« Rentrons, Messieurs, dans la politique conforme à celle des premiers temps de la Révolution. Parlons le langage que nous avons parlé à la Prusse, lorsque nous l'avons empêchée d'entrer en Belgique.

« Sans doute, je demande, comme je l'ai toujours fait, la reconnaissance de l'indépendance polonaise ; mais il est pour elle un danger plus imminent encore, c'est l'hostilité avouée, pratiquée par la Prusse.

« La Pologne est étranglée par la Prusse ; c'est dans la Prusse que la Russie a mis sa principale confiance, c'est par la Prusse que sa ligne de communication qui avait été coupée, qui le serait encore, a été rétablie.

« M. le ministre des affaires étrangères vous a parlé de la frontière belge à cinquante lieues de notre capitale, et des frontières éloignées qui rendent les négociations difficiles. Eh bien ! il y a aussi une frontière rapprochée de nous.

« Et puisque la Prusse s'est faite l'ennemie déclarée de la Pologne, je supplie le ministère d'employer tous les moyens, non-seulement de représentation, mais de véritable protec-

tion ; car toutes les fois qu'on dira : « Nous ne souffrirons « pas telle chose, mais si vous le faites, il ne vous en arri- « vera rien, » c'est comme si on ne faisait pas de représentations.

« Je suis loin de croire à la bienveillance de l'Autriche pour la Pologne ; en tout, je crois à la malveillance de toutes ces puissances pour tout ce qui tient à notre révolution.

« Je dois y croire, éclairé que je suis par l'expérience des temps passés ; mais je signale ici le danger le plus pressant, c'est l'hostilité de la Prusse contre la Pologne. Toutes les communications sont interceptées et par la Prusse et par l'Autriche ; le gouvernement prussien est tout russe aujourd'hui ; la police qui se fait à Berlin et à Breslau est une police russe.

« Ce n'est, Messieurs, que par un langage fort, par un langage des premiers temps de Juillet, que vous mettrez obstacle à cet état de choses ; il n'y a pas un moment à perdre.

« On a parlé de grands malheurs récents : je les déplore, Messieurs. Certes, ce n'est pas moi qui chercherai à excuser des désordres, des violences populaires : il faudrait, permettez-moi de le dire, oublier ma propre histoire. Mais je remarque que ces nouvelles ne nous sont parvenues encore que par des ennemis.

« Je m'en tiens donc à la proclamation du nouveau président, qui en a donné les détails ; quoique nous n'ayons encore aucune preuve de son authenticité, je veux bien m'en tenir à cette proclamation.

« Mais j'y vois encore une fois que les Polonais sont décidés à vaincre ou à périr ; ils ont plus que jamais déclaré cette détermination ; tous les chefs anciens et nouveaux expriment les mêmes sentiments.

« Messieurs, toute la France est polonaise, depuis le vétéran de la grande armée qui parle de ses frères polonais, jusqu'aux enfants des écoles, qui nous envoient tous les

jours le produit de leurs faibles épargnes pour aider la cause polonaise : oui, toute la France est polonaise !

« Le gouvernement français, j'aime à le penser, est polonais aussi ; mais, au nom de Dieu, qu'il le montre donc d'une manière énergique, car enfin ce n'est que par l'énergie que nous pouvons réussir.

« Je ne sais jusqu'à quel point l'empereur de Russie pourrait nous faire du mal à présent ? On parle de grands mouvements dans ses colonies militaires... On assure que l'empereur de Russie a comparé la conduite des colonistes militaires de Novgorod-la-Grande avec celle des *rebelles polonais* et des *rebelles français*, qui sont tout un dans son esprit. Vous savez comment il traite les *rebelles polonais*, vous pouvez jugez ce qu'il ferait des *rebelles français*, s'il en avait les moyens ? J'insiste donc pour la reconnaissance immédiate de la Pologne... »

Le 20 septembre, Lafayette prend la parole pour exprimer sa douleur des infortunes de la Pologne, à laquelle, ainsi qu'il le remarque, la confiance dans les mauvais conseils du cabinet des Tuileries a beaucoup nui :

« Messieurs, la Pologne a excité le plus vif intérêt en France ; il est très-simple que les malheurs de la Pologne, la prise de Varsovie, aient rempli la France et tous les amis de la liberté en Europe de douleur, de sympathie et de crainte qu'on n'eût pas fait tout ce qu'on devait faire pour empêcher ces malheurs. Ces craintes ont été naturelles à ceux qui avaient proposé de reconnaître la Pologne.

« On a dit que c'était chose impossible, je ne le pense pas ; je pense que la reconnaissance de la Pologne, à l'époque où nous l'avons demandée, n'était pas une occasion de guerre : je crois qu'alors l'insurrection de la Lithuanie étant plus complète, des bâtiments français étant dans la Baltique, on aurait pu faire passer des secours à la Pologne par ce port dont on a parlé avec quelque mépris, et qui, réelle-

ment, est peu considérable, et par un autre port, celui de Liebau, dont les Lithuaniens auraient pu s'emparer.

« Malheureusement cela ne peut plus faire l'objet de nos discussions !...

« Hier un reproche grave m'a été adressé. Il semblerait, d'après ce que j'ai entendu, que samedi j'avais fait une interpellation à M. le ministre des affaires étrangères, qui, dans les circonstances actuelles, pouvait avoir des inconvénients. Je ferai observer, pour ma justification, que j'étais tellement pénétré des malheurs de la Pologne, et si plein de susceptibilité pour son honneur, que j'ai pu craindre que des dépêches fussent parvenues qui auraient paralysé les moyens de défense de la Pologne, et je ferai observer de plus que j'avais prévenu de mon intention de demander ces explications.

« Je dois expliquer aujourd'hui ce qui a amené cette question de ma part.

« Le bruit public de Varsovie était que la recommandation des cabinets de Londres et de Paris avait pu influer sur la détermination prise par les Polonais sur leur système et leur plan de défense.

« Outre ce que je voyais à ce sujet dans les correspondances particulières de Varsovie, je trouvais dans les publications officielles ces expressions de l'ancien gouvernement de Czartoryski :

« Mais nous nous sommes reposés sur la noblesse et la sagesse des cabinets ; en nous y fiant, nous n'avons pas tiré parti de toutes les ressources qui s'offraient intérieurement et extérieurement ; pour gagner l'approbation des cabinets, mériter leur confiance et obtenir leur appui, nous ne nous sommes jamais écartés de la plus stricte modération qui a paralysé bien des efforts, qui nous auraient secondés dans ces derniers temps. Sans les promesses des cabinets, nous aurions pu frapper un coup qui peut-être eût été décisif ; mais nous crûmes qu'il fallait temporiser, ne rien laisser

au hasard, et nous avons la certitude aujourd'hui qu'il n'y a que le hasard qui puisse nous sauver. »

On a dit que ce n'était là qu'un article de gazette. J'ai demandé des explications à la légation polonaise, et voici ce qu'elle a répondu :

« En réponse à la lettre que nous venons de recevoir de votre part, Monsieur le général, nous nous empressons de vous assurer :

« 1° Que c'est M. le ministre des affaires étrangères qui nous a engagés le 7 juillet à envoyer un messager à Varsovie, auquel il a donné les frais de route ; que le but de cet envoi était, comme l'a dit S. Exc. M. le comte Sébastiani, de porter notre gouvernement à tenir encore deux mois, parce que c'était le temps nécessaire pour les négociations ;

« 2° Que la circulaire de notre ministre des affaires étrangères, datée du 15 août, signée par le ministre *ad interim* André Horodyski, ainsi qu'une autre circulaire du 24 du même mois, signée par le nouveau ministre des affaires étrangères, Théodore Morawski, nous sont parvenues par la voie de la poste le 14 courant ; que ce sont les mêmes circulaires que nous avons d'abord communiquées au comte Sébastiani, avec notre office du 15 septembre, et que nous avons adressées ensuite aux journaux, où elles ont paru le 17 et le 18 ; et que ces deux circulaires enfin expliquent l'effet que l'envoi du messager susdit a produit à Varsovie.

« Nous avons l'honneur, etc.

« Général KNIAZIEWICZ,

« L. PLATER.

« Paris, 20 septembre 1831. »

« On pouvait se tromper ; mais vous avouerez qu'il n'y avait pas là sujet de prétexter de mauvaises intentions ; et pour en finir sur ce courrier, on dit qu'il a été arrêté sous prétexte de quarantaine. Mais, Messieurs, on arrête pour

raison de quarantaine les gens qui viennent des pays infectés, et non ceux qui viennent des pays qui ne sont pas atteints de la contagion.

« D'ailleurs, M. le ministre des affaires étrangères avait en sa possession une lettre de ce courrier, qui se plaint de la manière dont il a été arrêté, des fausses quarantaines qui lui ont été imposées, dont une notamment a été relevée le lendemain du jour où il passait à une autre.

« D'ailleurs, était-ce par mesure de quarantaine qu'on l'a enfermé dans sa chambre avec un factionnaire à sa porte?

« Est-il vrai, M. le ministre peut nous le dire, que dans une note diplomatique il a été énoncé par la Prusse que si elle n'avait pas agi à main armée contre la Pologne, c'est qu'elle avait jugé que la Russie suffisait pour réduire une poignée de factieux révoltés; mais qu'elle continuerait à fournir aux Russes des secours de toute espèce, et qu'elle agirait elle-même, s'il en était besoin, contre les rebelles polonais?

« N'était-ce pas le cas, Messieurs, de déclarer à la Prusse qu'elle ne devait pas s'immiscer dans une cause qui n'était pas la sienne?

« Vous voyez, Messieurs, quelle a été sa partialité dans tous les temps.

« Lorsque le corps de Bartholomé se réfugia en Prusse, il y reçut des vivres et des munitions, et deux jours après l'arrière-garde était encore à Memel que l'avant-garde était déjà à Polangen; le lendemain Polangen était pris d'assaut et détruit.

« M. le ministre nous a donné quelques espérances sur les dispositions de l'empereur de Russie; j'aime à croire qu'elles se réaliseront; j'aime à croire que ses paroles seront plutôt des *décrets de la Providence* que lorsqu'il disait: « Les nobles seront décapités, les roturiers envoyés en Sibérie, les enfants conduits en Russie pour y être élevés. » Certes, ce n'était pas la Providence qui lui inspirait ce langage.

« Malheureusement nous ne pouvons trop disserter de ce qu'il y a à faire pour la Pologne; mais j'aime à croire que cette belle cause n'est pas perdue, que le ministère fera tout ce qu'il faut pour la sauver encore. Je crois à ses bonnes intentions, mais je ne crois pas, depuis longtemps, à la fermeté de son langage; je le lui dis sans humeur et avec franchise. »

La *Note sur l'insurrection de Pologne* constate combien l'abandon de cette nation héroïque fut complet. L'orléanisme, loin de l'aider, refusa jusqu'au paiement des dettes contractées par un gouvernement français:

« La Révolution polonaise éclata quatre mois après celle de Juillet. M. Wolicki fut envoyé sur-le-champ à Paris.

« On lui objecta que ce n'était qu'une émeute; l'émeute devint l'insurrection de tout le royaume, tel que le congrès de Vienne l'avait fait. On observa que c'était une affaire entre ce royaume et l'empereur de Russie, encore reconnu roi. La famille Romanoff fut exclue du trône; on dit que c'était une imprudence qui rendait les négociations difficiles.

« Cependant deux plénipotentiaires étaient arrivés à Paris, et au nom de leur gouvernement demandèrent quatre mesures:

« 1° La médiation de la France;

« 2° La neutralité des puissances voisines de la Pologne;

« 3° La reconnaissance du gouvernement national;

« 4° Des secours indirects.

« Ces quatre services pouvaient être rendus sans donner une cause de guerre.

« 1° On a répondu d'abord à la demande de la médiation, qu'il fallait traiter directement avec l'empereur Nicolas. Ce n'est qu'au milieu de juin que le ministre a dit à la légation, que si les Polonais tenaient pendant le mois de juillet, ils entreraient alors dans la politique européenne. Cela fut répété le 7 juillet d'une manière encore plus prononcée. On approchait alors des fêtes anniversaires de 1830.

« Le gouvernement français conseilla formellement de ne pas risquer une bataille générale, conseil qui fut répété à Londres par le ministère anglais et par M. de Talleyrand. Et pour que ces conseils parvinssent au plus tôt à Varsovie, le ministre offrit d'expédier un courrier qui partît le 7 de juillet, « car je veux, dit-il, qu'on tienne encore deux mois. »

« Le courrier a fait parvenir les dépêches ; on en a aujourd'hui la preuve par la réponse à la légation et par les journaux de Varsovie. C'est ce qui explique l'excessive prudence de l'armée polonaise et du gouvernement à l'époque du passage de la Vistule.

« Au refus de l'Angleterre, la France devait faire sa médiation toute seule. Mais il aurait fallu rendre cette médiation efficace et reconnaître la Pologne.

« La France avait bien su empêcher l'intervention prussienne, pourquoi n'en a-t-on pas fait autant cette fois-ci?

« La reconnaissance du gouvernement de fait n'était pas même encore celle du gouvernement de droit.

« Aucun secours en argent, en armes, n'a été accordé, pas même la garantie sur la prétention de la Pologne du temps des fournitures faites à l'armée de Napoléon... »

Le 29 novembre 1831, anniversaire de la Révolution de Pologne, après une année de lutte gigantesque, après de glorieuses victoires et d'immenses sacrifices, cette Révolution avait succombé. Des massacres et des égorgements en grand, des déportations, des confiscations, désolaient un pays dont les plus généreux enfants venaient de se disperser dans le monde. A cette date, sacrée pour les Polonais, devant ceux qui avaient à peine déposé les armes et qu'attendait un long exil, le général Lafayette prononça ce discours (1) :

(1) Le général Lafayette portait à cette réunion l'uniforme de grenadier de la garde nationale polonaise.

« Messieurs, la célébration du glorieux anniversaire qui nous rassemble dans cette enceinte, en même temps qu'elle est empreinte de notre douleur présente, n'en est que plus touchante encore lorsque ce vif et profond sentiment s'unit aux héroïques souvenirs que la Révolution du 29 novembre nous retrace, et aux espérances qu'elle nous a donné le droit de conserver.

« C'est au nom du comité central et de tous les comités polonais de France ; au nom du comité américain, interprète des associations polonaises de l'autre hémisphère, qu'un vieux compagnon d'armes de Pulawski et de Kosciuszko, honoré, à la fin de sa carrière, du titre bien précieux pour lui de garde national polonais, vient aujourd'hui accueillir les premiers de nos frères proscrits arrivés dans cette capitale. Puisse la terre hospitalière et sympathique de France devenir pour eux une seconde patrie, sans que cette adoption ambitionnée par nous leur fasse rien perdre de l'inaltérable nationalité qui, dans tous les temps, fut leur gloire et leur salut.

« Je ne retracerai point ici les hauts faits d'armes, d'indépendance et de liberté polonaises, qui ont successivement illustré tant de siècles de l'histoire, et qui, pendant les dernières quatre-vingts années, ont brillé d'un nouvel éclat au milieu des atroces et odieuses combinaisons de l'ambition, de la fraude et de la pusillanimité des gouvernements étrangers contre votre noble et valeureuse patrie ; et, cependant, nous avons besoin de rappeler ici les longues et glorieuses campagnes où les légions polonaises, combattant pour la cause française, ont cimenté de leur sang, sous le drapeau tricolore, l'union qui doit à jamais régner entre les deux peuples.

« Dernièrement encore, n'est-ce pas à vous, j'aime à le répéter avec une juste reconnaissance, n'est-ce pas à vous, Polonais, que l'Europe, que la France surtout, ont dû d'avoir été préservées de l'agression des armées du Nord? Ce

n'est pas ici, c'est à la tribune nationale de France qu'il me convient d'exprimer à cet égard tous les divers sentiments dont mon cœur est plein.

« Quelque plaisir que je trouvasse à retracer ici les derniers prodiges de vos efforts pour la liberté et l'indépendance de votre patrie, je dois laisser ce soin à une voix plus éloquente que la mienne, à celui de vos concitoyens qui prit une si grande part à votre révolution, et dont les dangers récents, pour parvenir jusqu'à nous, nous ont fait éprouver tant d'anxiétés.

« Mais avant qu'il prenne la parole, permettez au président du comité américain de vous rendre compte de ce qui a été fait dernièrement dans les États-Unis, des résolutions de diverses associations, parmi lesquelles se trouve l'Académie de Westpoint, digne sœur en patriotisme et en sentiment pour vous de l'École polytechnique de France. Nous vous présentons, Messieurs, ces drapeaux offerts par la jeunesse de Boston, qui attendront le moment de paraître à la tête de vos légions, lorsque l'anniversaire de ce jour étant de nouveau célébré dans Varsovie, tous les cœurs français et américains s'uniront pour crier avec vous : *Gloire à la Pologne*! *Vive la Pologne*! »

Quelques jours après ce discours du 29 novembre, le général Lafayette adressait à une réunion de réfugiés polonais les paroles suivantes, empreintes d'une remarquable énergie :

« Entré dans le monde au bruit de l'indignation qu'avait causée la première honte de l'abandon de la Pologne, frère d'armes de Pulawski et de Kosciuszko, dès les premiers jours de cette ère américaine, devenue depuis l'ère du monde libre, ayant été ensuite à portée de reconnaître tout ce qu'il y a eu de rapacité, de perfidie, d'infamies diplomatiques dans les partages successifs du territoire de cette indivisible nation, et m'étant plus récemment affligé qu'une époque inouïe de puissance et de gloire n'eût pas été consacrée à son affranchissement, vous jugerez, mes chers amis, combien la nouvelle de la révolution du 29 novembre fit battre mon cœur... Je crus ma vieillesse dédommagée des humiliations patriotiques d'un autre âge. A quoi bon aller ici plus loin, mes chers collègues, si ce n'est pour vous dire qu'il nous reste encore à cet égard de grands devoirs à remplir? Nous les remplirons.

« Dans l'épouvantable, mais glorieux désastre de nos frères polonais, nous aimons du moins à penser qu'ils rendent justice à ces sympathies, trop impuissantes sans doute, qui ont animé toutes les parties de la France, et qui les attendent aujourd'hui avec une tendre impatience...

« Que tous espèrent encore! qu'ils restent étroitement unis entre eux! qu'ils arrivent dans nos bras fraternels! que leurs guerriers retrouvent encore une fois leur place à côté de nos bataillons français; et que mes yeux, tout âgés qu'ils sont, ne se ferment pas avant que la barrière polonaise de l'Europe soit rétablie dans son intégrité primitive! »

Il écrivit au général comte Ostrowski, ex-commandant de la garde nationale de Varsovie.

« Paris, 3 janvier 1832.

« Je me flatte tous les jours, au milieu des malheurs auxquels je suis bien identifié, d'avoir la consolation de vous voir arriver, vous et votre illustre frère. Quelles qu'aient été les erreurs et les torts du gouvernement de ce pays, et quoique la crainte de reproches trop mérités puisse influer encore sur sa conduite, vous reconnaîtrez aisément la sympathie, l'admiration, l'affection du peuple français pour ses héroïques frères de Pologne, et particulièrement pour le maréchal de la Diète et pour mon respectable général. Ma démission de commandant de la garde nationale française, qui comprenait le commandement spécial de Paris, m'a rendu depuis longtemps étranger aux mouvements de ces corps, si ce n'est par les souvenirs de 1789 et de 1830 et par

les liens d'affection et de confiance mutuelles qu'aucune intrigue ne pourra jamais rompre ; mais je suis bien sûr qu'à son arrivée ici, le général de la garde nationale de Varsovie trouvera les hommages qui lui sont dus par les gardes nationales de Paris et de la France.

« Je ne vous parlerai pas aujourd'hui des cruelles catastrophes de votre héroïque patrie et de sa situation actuelle, ni du sort de vos compatriotes errants auxquels la France tend les bras de sa nationale fraternité, ni des espérances que la diplomatie européenne ou certaines dispositions hostiles peuvent faire renaître ; je me borne à tâcher que cette réponse vous parvienne, en vous offrant, mon cher général, les vœux patriotiques, la haute considération et l'amitié dévouée de

« Votre fidèle grenadier,

« LAFAYETTE. »

A la séance du 8 mars 1832, Lafayette demande que la France exerce largement, noblement, l'hospitalité envers les Polonais vaincus. Hélas ! la grande voix de Lafayette ne devait guère plus se faire entendre qu'à propos des conditions de séjour infligées aux réfugiés polonais. Il était désormais impossible d'aborder de plus haut la question polonaise à la tribune de la chambre des députés ; car chacun sentait que, demander de grandes choses au gouvernement, serait peine perdue. Lafayette ne prévoyait pas encore que Louis-Philippe persécuterait les débris glorieux de la nation dont il n'avait rien fait pour prévenir la chute, et qu'il ajouterait d'ignobles tracasseries de police aux amertumes de l'exil.

«... Quant aux affaires de Pologne, je ne reviendrai pas sur cette malheureuse catastrophe ; mais il m'est impossible de laisser dire sans cesse que nous avons fait pour la Pologne tout ce que nous pouvions et tout ce que nous devions faire. Nous avons fait plus que l'Angleterre, il est

vrai ; mais ce n'est pas beaucoup dire. Notre alliée anglaise a été, dans cette occasion, plus froide que nous... Du moins, nous avons témoigné une bonne volonté, et la Chambre s'est engagée d'honneur, ainsi que le roi et le gouvernement, à ne pas souffrir que la nationalité polonaise périt. A Dieu ne plaise que je croie ni les uns ni les autres capables de faiblesse à cet engagement, et je compte sur leur fidélité à tenir leur parole.

« On nous a parlé assez sévèrement de mauvais conseils donnés à la Pologne. Je n'aime pas cette idée qui porte à croire que de petites intrigues, de petites ambitions, ont été le motif de ces grands mouvements de patriotisme et de nationalité que nous avons vu surgir dans différentes parties de l'Europe, depuis la révolution de Juillet, et surtout en Pologne.

« Mais si de mauvais conseils avaient été donnés, ce seraient plutôt ces conseils timides, dont j'ai entretenu très-souvent cette Chambre, et sur lesquels je ne veux pas m'étendre aujourd'hui, ces conseils qui ont fait écrire par la légation polonaise, sous la dictée du gouvernement français, que dans deux mois les affaires seraient arrangées.

« Vous pourriez voir, dans le protocole du conseil de guerre tenu à Varsovie le 24 juillet, que cet avis-là, donné sans doute à bonne intention a pu avoir quelque influence sur ce qui s'est passé. Je n'accuse personne, mais au moins je ne veux pas qu'on nous reproche d'avoir donné de mauvais conseils, lorsque nous n'avons fait qu'applaudir aux succès de la Pologne et nous réjouir de ses victoires.

« Certes, si vous avez été témoins de l'ivresse de joie dans laquelle se sont trouvées toute la capitale, l'armée, la garde nationale, et s'il était permis de le nommer, le chef de l'État lui-même, au moment où il parut une nouvelle, fausse à la vérité, d'une grande victoire des Polonais, vous jugerez par là comme dans toute la France on aurait donné ce que vous appelez de mauvais conseils.

« Au reste, Messieurs, dans ce moment il n'est question que d'instructions à donner aux ambassadeurs; or, la première instruction à donner à notre représentant en Prusse, dans cette Prusse qui, plus que la Russie, a été la cause de la perte de la Pologne, ce serait de ne pas arrêter, de ne pas mitrailler les soldats polonais, quand ils demandent de ne pas rentrer sous le régime du knout et de la Sibérie, quand ils ne demandent qu'à venir comme simples particuliers en France pour recevoir l'hospitalité.

« Je ne vous parle pas ici de former des bataillons polonais, mais d'exercer envers les Polonais l'hospitalité française! Toute la France, vous en êtes témoins, leur a offert l'hospitalité.

« M. le président du conseil vous a dit qu'il proposerait le moyen d'y pourvoir; je suis persuadé que tout le monde, dans cette Chambre, s'empressera d'adopter sa proposition. Mais il importe que l'on déclare à la Prusse qu'il est contre le droit des gens, et que c'est une hostilité contre nous, une hostilité flagrante, que de dire à des hommes qui ne demandent qu'à entrer en France : « Non, vous ne sortirez pas « de chez nous, ou nous vous mitraillerons; » et vous savez qu'il y a eu des assassinats de ce genre.

« Je crois que la première de toutes les instructions à donner à nos ambassadeurs, c'est de faire lever cet interdit mis sur les soldats polonais. »

Dès qu'il y eut des réfugiés polonais en France, l'une des premières préoccupations du régime orléaniste fut d'avoir des armes légales contre eux. En vertu d'une loi promulguée le 21 avril, le gouvernement était autorisé à réunir dans une ou plusieurs villes les réfugiés, à les contraindre d'y résider sous peine d'expulsion du territoire français, sur la simple décision d'un ministre. Or on sait la condescendance des ministres de Louis-Philippe envers les ambassadeurs des Puissances.

Cette loi fut présentée le 9 avril 1832. Lafayette en démontra vainement l'injustice; les considérations auxquelles il se livre peuvent être méditées avec fruit, même aujourd'hui, par les législateurs de France, car l'état de réfugié y est encore précaire :

« Il a été de tout temps reconnu que la grande famille européenne était divisée en plusieurs sections plus ou moins bien constituées, et dont la nationalité reposait sur certains droits auxquels les étrangers n'étaient point admis.

« Ces distinctions dans les temps de barbarie ont été envenimées par des sympathies jalouses et des préjugés absurdes, que les chefs des peuples ont beaucoup trop prolongés parce qu'ils y trouvaient une garantie pour le despotisme et l'aristocratie, et pour leurs projets ambitieux.

« Mais à mesure que la civilisation s'est étendue, ces préjugés se sont dissipés, et nous touchons à l'époque où les peuples finiront par comprendre que le bien qui arrive à l'un d'entre eux est un bien pour tous, et qu'une conquête de la liberté réagit nécessairement sur toutes les autres nations.

« Néanmoins, il est bien vrai qu'à mesure que les droits politiques sont plus nettement dessinés, les étrangers se trouvent être dans une infériorité plus grande à certains égards; car, tout en payant momentanément certaines taxes et en obéissant aux lois, ils sont privés de l'avantage d'y concourir par le vote... Cette distinction est juste, elle est nécessaire. Mais il me semble qu'il y a erreur et confusion sur un autre point.

« Antérieurement à ces droits politiques, il existe certains droits naturels inhérents à toute société, dont non-seulement une nation, mais toutes les nations réunies ne pourraient sans injustice priver un individu.

« Il est des droits dont nul ne peut être privé, et qui ne sont pas soumis à la condition de nationalité. Il importe non seulement aux étrangers mais aux citoyens d'un pays libre que ces lois ne soient violés, envers qui que ce soit, par des actes arbitraires.

« Certainement vous penserez comme moi que la liberté de conscience et des opinions, les garanties judiciaires, le droit d'aller et de venir, sont au nombre des lois dont je vous ai parlé, et que par conséquent on ne doit pas en priver les étrangers.

« ...Il se passe une chose extraordinaire. On convient bien (et je ne demande pas mieux d'en convenir aussi) que cette loi de l'an VI est, comme tant d'autres lois de la Révolution, une loi à laquelle il ne faut pas avoir recours, mais en même temps on substitue à cette loi une véritable loi d'exception contre les réfugiés étrangers, on aurait dû dire les patriotes réfugiés en France, car c'est expressément une loi contre les patriotes qu'on vous propose de rendre.

« ... Examinez si nous n'avons pas à remplir, envers ces patriotes réfugiés, certains devoirs qui rendent cette loi encore plus étrange.

« Voulez-vous parler des Polonais? Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé. La Chambre connaît mon opinion sur ce que nous aurions dû faire et que nous n'avons pas fait. Le roi et la Chambre ont engagé, je puis dire, leur responsabilité et leur honneur à cet axiome, à ce principe, que la nationalité polonaise ne périrait pas.

« Eh bien! Messieurs, cette promesse a-t-elle été remplie? Vous connaissez l'ukase, les dernières dispositions prises par l'empereur de Russie.

« Il y a plus, vous avez lu dans les journaux une de ces relations signées qui ne forment qu'une partie des étranges relations du même genre que je connais.

« Ces relations prouvent les traitements barbares, le manque de foi même envers des Polonais qui ont eu, je ne dirai pas la niaiserie de se faire amnistier, car ce n'est pas volontairement qu'ils ont agi; ils y ont été contraints par les baïonnettes prussiennes d'un côté et les baïonnettes autrichiennes de l'autre.

« Ces manques de foi, ces traitements abominables, ont

mérité à l'empereur de Russie, non pas le nom de despote (c'est un nom attaché à l'emploi qu'il occupe), mais le nom de tyran; je crois devoir le lui donner ici, attendu qu'aucune convenance diplomatique ne m'empêchera jamais d'appeler les choses et les hommes par leur nom.

« Mais, Messieurs, laissons ces choses de côté. Que se passe-t-il à l'égard de la France? Vous avez de malheureux Polonais qui sont en Prusse: on a observé (et un de MM. les rapporteurs a, je ne dirai pas donné, mais indiqué des explications sur ce fait), on a observé qu'il se trouve ici un plus grand nombre d'officiers polonais, en comparaison, que de soldats de cette nation. Cela est vrai, Messieurs, et c'est parce qu'en Prusse on a séparé les officiers et les sous-officiers de leurs soldats, parce qu'on a usé des plus coupables violences envers eux; qu'enfin on a employé tous les moyens imaginables pour persuader à ces malheureux soldats qu'ils ne trouveraient aucune hospitalité en France, afin de les détourner de l'idée de venir ici.

« Ce que je dis ne s'applique point à l'Allemagne. Que justice soit rendue à l'Allemagne! Une fois sortis de la Prusse et de l'Autriche, les Polonais trouvent partout une noble et généreuse hospitalité.

« Là, ils trouvent toutes les sympathies qu'ils rencontrent sur le sol français; mais il leur est si difficile d'y arriver, que je demande encore à MM. les ministres (dont je ne viens pas ici révoquer en doute les bonnes intentions) quelles sont les mesures qu'ils ont prises pour faire entendre à ces malheureux que le sol de la France était hospitalier pour eux.

« Je sais qu'un Américain de mes amis, qui n'a fait autre chose que ce que notre gouvernement assure qu'il fait lui-même à l'égard des Polonais, a été emprisonné pendant un mois au secret à Berlin, et qu'il y serait peut-être encore si la cour de Berlin n'avait été invitée à se rappeler certain article de son traité avec les États-Unis.

« Il est évident que la volonté nationale est que vous accueillez comme des frères les malheureux Polonais, et que vous fassiez tout ce qu'il est possible de faire pour les soustraire à ces persécutions, à cette tyrannie dont ils sont ailleurs victimes.

« J'espère donc que l'on continue d'autoriser les ambassadeurs français en pays étrangers à délivrer des passe-ports et des secours à tous les Polonais qui en demanderaient...

« Je demande que la loi de l'an VI soit rapportée, ou que, renvoyée à l'arsenal de l'arbitraire pour n'en plus sortir, il soit déclaré qu'elle n'existe plus. Je demande que vous n'adoptiez pas une loi d'exception contre les patriotes réfugiés sur notre sol. »

En dehors des luttes parlementaires, Lafayette s'ingéniait de mille façons à soulager la misère des Polonais. Nous trouvons dans les *Souvenirs sur la vie privée du général Lafayette*, les détails suivants :

« Notre célèbre peintre de marine, M. Gudin, dont j'apprécie depuis longtemps la bonne amitié, était lieutenant d'artillerie de la garde nationale à l'époque des derniers désastres de la Pologne. Sensible à ces mouvements d'un cœur généreux qu'excitent les malheurs d'un peuple opprimé, il eut l'idée d'employer son beau talent au soulagement des anciens alliés de la France. Il fit un tableau représentant un paysage d'Afrique, sous un ciel sombre et orageux, et l'envoya à Lafayette, avec une lettre pour l'engager à le mettre en loterie; le montant devait en être transmis aux nobles enfants de la Pologne. Lafayette accepta avec joie cette occasion de faire une bonne œuvre. Il écrivit à l'artiste la lettre que je vous transcris :

« C'est avec tous les sentiments de reconnaissance publique et personnelle, Monsieur, que j'ai reçu votre beau tableau et votre excellente lettre. Le premier a été exposé à l'admiration des personnes qui viennent chez moi, et sa noble destination sera remplie. Le témoignage d'estime et

d'amitié que vous me donnez m'est bien précieux. J'y réponds par une réciprocité de sentiments dont je vous prie d'agréer ici l'expression. »

Lafayette se chargea lui-même de faire écrire les billets, qu'il eut bientôt placés parmi les personnes de sa société. Le produit de cette loterie surpassa de beaucoup les espérances qu'il en avait conçues, et les fonds furent envoyés au Comité polonais.

Il ne resta bientôt plus à Lafayette la moindre illusion sur le prince qu'il avait, comme cela arrive souvent aux honnêtes gens, jugé en bien d'abord. Nous lisons dans une de ses lettres du 27 avril 1832 :

« Le roi est bien décidé à ne pas sortir du juste-milieu, et s'il fallait verser à droite ou se placer de notre côté, c'est le premier parti qu'il prendrait. En attendant, les affaires marchent comme s'il y avait un ministère, les protocoles et les ratifications se succèdent sans rien décider. L'empereur de Russie fait des horreurs en Pologne ; notre envoyé le docteur Howe a fait merveille dans les cantonnements d'Elbing ; l'argent des Américains, distribué par lui, en démentant les mensonges des Prussiens, qui disaient qu'on ne s'occupait des Polonais ni en France, ni ailleurs, a relevé le courage de ces braves gens, séparés de leurs officiers et sous-officiers. Howe a été arrêté contre le droit des gens, retenu quatre semaines au secret, et renvoyé sur les plaintes de M. Rives... »

Lafayette donna au comte Ostrowski une lettre d'introduction pour le comte Grey, premier lord de la trésorerie, et qui était ainsi conçue :

« Mylord, il y a peu de temps que j'eus l'honneur de vous adresser, au nom du palatin-général comte Ostrowski, la copie d'une lettre écrite à son illustre père par l'empereur Alexandre, au moment où la nationalité des Polonais et l'indépendance de ce royaume venaient d'être stipulés au congrès de Vienne. Aujourd'hui, c'est mon intime et

respectable ami qui va lui-même se présenter à vous. Il appartient à son digne compatriote le prince Czartoryski de se charger de cette introduction ; j'ai espéré que vous me permettriez de venir à sa suite appeler votre attention sur le général Ostrowski. Il est frère du maréchal actuel de la Diète, et commandait la garde nationale de Varsovie. La haute distinction de son caractère, le dévouement de son patriotisme et toutes les nobles qualités qu'on admire en lui le rendent l'objet de la vénération et de la confiance de toutes les nuances de ses compatriotes. Il voyage avec son honorable collègue le palatin Pac, qui est aussi universellement respecté. L'un et l'autre veulent vous parler des intérêts de leur pays, devenus les intérêts de l'Europe, et particulièrement de l'Angleterre et de la France.

« J'ai pensé, Monsieur le comte, et je l'ai dit franchement, qu'il était au pouvoir de nos deux gouvernements de sauver la Pologne pendant sa lutte héroïque. J'aime à croire qu'à présent vous êtes unis dans le vif désir de relever cette barrière de la civilisation européenne. Mais ce n'est pas seulement sur l'étroite base du congrès de Vienne qu'il faudrait la rétablir. Nos deux patries et l'Allemagne ont besoin d'une Pologne étendue, forte et complétement nationale. »

Nous avons vu Lafayette parler contre la loi qui mettait les réfugiés de tous pays à la discrétion des ministres. Cette loi avait passé, et les fâcheux effets ne tardèrent pas à s'en faire sentir. Lafayette ne cessa de protester par lettres et à la tribune contre de mesquines et déshonorantes persécutions de cette nature. C'est ainsi qu'il écrivit le 5 juillet 1832 au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur :

« J'ai eu l'honneur d'écrire, le 30 juin, à M. lè ministre de l'intérieur, une note relative à M. Lelewel, qui est à Paris.

« Quoiqu'aucune réponse ne me soit encore parvenue, je n'en poursuivrai pas moins des démarches dont je me reconnais le droit et le devoir.

« Le général comte Palatin sénateur Ostrowski, qui commandait en chef la garde nationale varsovienne, a reçu, par le simple billet d'un commissaire de police, l'injonction de quitter Paris et la France dans cinq jours, avec un ordre d'exil en Angleterre. Cette lettre de cachet, dont on me dit que deux ministres se renvoient le blâme, ne me paraît conforme ni à la lettre de la loi que j'ai combattue, ni à la manière dont le gouvernement a promis d'en user ; car, fût-elle ostensiblement signée par un ministre, elle ne tomberait pas moins sur un des hommes les plus respectables et les plus respectés de la Pologne, qui n'a donné aucun prétexte à cette étrange rigueur.

« Je viens aujourd'hui demander au ministre son assentiment pour que le général Ostrowski accepte mon invitation de passer quelque temps à Lagrange, et, en l'engageant à réfléchir de nouveau sur une détermination dont la responsabilité serait invoquée contre lui, je crois défendre, non-seulement ma part d'honneur français, d'indépendance, de volonté et de sympathie nationales, mais aussi la dignité du gouvernement et les intérêts personnels du ministre, à qui j'ai l'honneur d'offrir l'assurance de ces sentiments. »

En appuyant un amendement de M. Bignon en faveur de la nationalité polonaise, Lafayette, à la séance du 3 décembre 1832, dépeignit l'état épouvantable d'un pays abandonné aux vengeances des envahisseurs ; il énuméra quelques-uns de ces ukases, qu'on dirait émanés d'un ancien tzar de Babylone ou d'un khan de Tartarie :

« La commission n'a peut-être pas assez insisté sur les droits imprescriptibles de nationalité qui appartiennent à un grand peuple, auxquels lui-même n'aurait pas le droit de renoncer. Je ne détaillerai pas ces droits imprescriptibles ; ils ont été si bien énoncés par le gouvernement polonais lui-même que je n'aurais rien à ajouter.

« La nationalité de la Pologne entière a été d'ailleurs

hautement reconnue par les traités, et particulièrement dans la lettre autographe qu'on vient de citer, et qui est dans mes mains. L'empereur Alexandre y parle, au nom de tous les potentats de l'Europe, au président du sénat, le comte Ostrowski.

« Je ne croirai faire injure à personne, en rappelant l'urgence qu'il y aurait à profiter des dispositions conciliatrices dont M. le ministre des affaires étrangères vous a parlé, L'empereur de Russie n'aura pas à se plaindre de ce que je sois venu citer à cette tribune ce qui a été publié par lui-même et imprimé dans tous les journaux : on sait ce qu'ils annoncent sur la situation actuelle de la Pologne.

« Vous saurez, Messieurs, qu'en exécution de différents ukases, les enfants de sept à quinze ans, les enfants des pauvres, ont été arrachés à leurs familles, pour être élevés dans une religion qui n'est pas la leur et qui ne fut jamais celle de leurs pères : ces infortunés sont transportés dans des colonies militaires, et je ne veux pas vous répéter, d'après les conseils qui m'ont été donnés, *l'énergique imprécation d'une de ces malheureuses mères.*

« Il est survenu un ordre récent de déporter cinq mille familles polonaises, ou environ trois cent mille individus des deux sexes, sur la ligne du Caucase.

« Vous rappellerai-je l'enrôlement des militaires polonais de tous grades dans l'armée russe, en contradiction manifeste avec l'amnistie précédemment accordée ? Ces amnisties despotiques ont été récemment caractérisées par un gouverneur de Kiew, lorsqu'il répondait : *L'amnistie pour l'Europe, le knout pour les insurgés.* Vous rappellerai-je l'abolition de l'université de Varsovie ? le transport des bibliothèques des cabinets à Saint-Pétersbourg ? C'est encore ainsi qu'avaient été supprimées l'université de Vilna et l'école de Krzemieniec. Enfin, Messieurs, l'ordre officiel d'espionner les individus jusque dans leurs familles a été donné aux fonctionnaires publics.

« Un ukase a défendu de bâtir de nouvelles églises catholiques ou de réparer celles qui existent. Six ukases ont suivi pour supprimer les élèves, bouleverser l'enseignement, anéantir les chaires de droit et de philosophie et prescrire la langue russe pour toutes les autres branches de l'étude. Il serait trop long, Messieurs, d'énumérer les malheurs sous le poids desquels gémit la Pologne.

« Dans la confiscation des biens, objet qui intéresse également la morale universelle et la diplomatie, les vainqueurs de la Pologne n'ont pas usé d'une justice que le Comité de salut public avait lui-même conservée, par la liquidation des dettes sur les biens confisqués ; l'administration russe n'a pas admis les créances sur les généreux patriotes qui ont si noblement sacrifié leur fortune ; les créanciers sont renvoyés sur les propriétés que peuvent avoir les émigrés en pays étrangers.

« J'ajouterai que la fleur de la jeunesse polonaise a été incorporée de force dans les régiments russes ou envoyée dans les déserts de la Sibérie...

« Messieurs, après avoir dit ma pensée sur l'état actuel de la Pologne, je me réunis à l'amendement de M. Bignon, comme exprimant d'une manière plus explicite et plus précise nos sympathies nationales et les droits imprescriptibles de la nationalité polonaise. »

A la séance du 11 mars 1833, Lafayette, en dénonçant l'arrestation de Lelewel, releva vertement les expressions déplacées du ministre d'Argout :

« La plainte que je forme, dit-il, est relative aux procédés que l'on a tenus dernièrement envers un illustre Polonais, M. Lelewel. Je n'accuse aucun individu ministériel, car je crois que la mesure a été prise dans le conseil du roi. S'il en était autrement, c'est du ministre de l'intérieur que je me plaindrais. Messieurs, vous vous rappelez cette malheureuse décision, malheureuse au moins à mon avis, qui a fait descendre le gouvernement français au rôle arbi-

traire des autres gouvernements, et qui, par conséquent, l'a mis dans une espèce de camaraderie avec les gouvernements despotiques dont nous espérions que la Révolution de Juillet nous avait exemptés à jamais. Il eût été beau de pouvoir dire aux gouvernements arbitraires : Vous pouvez faire telle chose ; nous avons le même droit de vous la demander, parce que vous êtes des despotes ; mais vous, vous ne pouvez pas nous faire de pareilles demandes, parce que la constitution de notre pays ne nous permettrait pas de vous les accorder.

« Par l'*alien-bill* anglais, il fallait, je crois, la confrontation de l'étranger avec trois ministres, et lorsque le dernier gouvernement nous a demandé franchement l'arbitraire, il fallait aussi la signature de trois ministres : telle n'est pas notre loi actuelle d'*alien-bill*.

« Cependant, Messieurs, des cabinets étrangers ont exigé qu'on renvoyât de France, ou au moins de la capitale, quelques Polonais qu'on accusait d'avoir signé une adresse pour d'autres pays. Parmi eux, il s'en trouve un (M. Chodzko) qui n'était ni agent ni réfugié politique, car il était depuis plusieurs années en France, et même il a été un des hommes qui se sont le plus distingués dans notre Révolution de Juillet, au milieu des barricades.

« Mais il en est un autre, M. Lelewel, qui était membre du gouvernement présidé par le prince Czartoryski ; un homme qui a une immense réputation littéraire et scientifique en Pologne, en Russie, en Allemagne et dans toute l'Europe. Il avait été arrangé, et je dois en remercier MM. les ministres, qu'au lieu d'aller à soixante lieues il resterait à Lagrange. M. le ministre de l'intérieur a cru qu'il avait fait des voyages à Paris ; je puis l'assurer qu'il a été trompé. Quoi qu'il en soit, on a signifié à M. Lelewel l'ordre de se rendre à Tours.

« J'avais lieu de croire que cet ordre n'avait pas encore été reçu. Je pourrais citer, sur ces deux faits, un témoin

récent, mon fils, votre collègue, qui est présent à la Chambre. Mais, l'eût-il reçu, je dois dire que M. Lelewel a commis une grande erreur en croyant qu'il restait quelque influence à un de vos collègues qui avoue n'en mériter aucune auprès d'un système qu'il a déclaré être contre-révolutionnaire, et dont il s'est séparé complétement et ouvertement. Et par ces mots, j'entends dire contre-révolutionnaire à la Révolution de juillet 1830.

« Voici donc ce qui est arrivé : un détachement de gendarmerie, suivi de M. le sous-préfet de l'arrondissemeut et du maire de la commune, s'est présenté à Lagrange pour procéder à l'arrestation de M. Lelewel ; on l'a mis dans une voiture à moi, avec un gendarme, pour le conduire comme prisonnier à Melun, et de là sans doute à Tours. C'est une manière assez sauvage de procéder envers un homme aussi distingué que M. Lelewel. J'avouerai que moi-même je n'ai pu m'empêcher d'être étonné d'un semblable procédé, lorsque, pendant les quinze années de la Restauration, à laquelle je me suis montré à cette tribune et ailleurs franchement hostile, jamais, quoiqu'il y ait eu des motifs plus réels, je n'ai eu à me plaindre d'un fait pareil, soit qu'on eût conservé quelque souvenir de très-anciens rapports, soit que l'on ait éprouvé de la répugnance pour une certaine *vulgarité* de procédés. Jamais pareille aventure n'est arrivée au domicile de Lagrange. Au reste, d'après le système de concession qui a été adopté, l'époque a été, ce me semble, bien choisie, car c'est un double tribut de condescendance pour l'arrivée dans cette capitale de M. l'ambassadeur de Russie.

« M. d'Argout. — En ce qui regarde M. Lelewel, je dois dire que le gouvernement ayant voulu que quelques réfugiés qui résidaient à Paris en fussent éloignés, l'honorable général Lafayette, qui paraît porter quelque intérêt à M. Lelewel...

« M. le général Lafayette. — Beaucoup.

« M. d'Argout. — L'honorable général a demandé que

M. Lelewel fût autorisé à résider à Lagrange, mais c'était à la condition que *cet homme* n'en sortirait pas. Cependant, Messieurs, j'ai la certitude que *cet homme* est venu plusieurs fois à Paris; je ne dirai pas que j'en ai la certitude positive, mais j'en ai eu la certitude morale. M. Lelewel, je le répète, a, depuis lors, quitté plusieurs fois Lagrange.

« M. Georges Lafayette. — Jamais.

« M. d'Argout. — Quand un réfugié abusait à ce point de l'hospitalité du gouvernement, le gouvernement a cru qu'il avait le droit de l'envoyer à une plus grande distance ; en conséquence, j'ai déclaré à l'honorable général lui-même qu'il n'était pas possible au gouvernement de tolérer la présence de M. Lelewel à Lagrange. J'ignore par quelle méprise la force armée a pénétré à Lagrange ; je me souviens d'avoir recommandé à M. le préfet de n'y pas recourir.

« Messieurs, rien de plus honorable que l'hospitalité qu'on accorde aux réfugiés polonais ; mais il faut penser aussi qu'il est parmi eux des esprits turbulents et inquiets, qui nuisent à leur cause et à l'intervention que le gouvernement français a toujours mise en avant. Messieurs, nous manquerions à notre devoir si, en ce moment, nous permettions qu'une loi que vous avez votée ne reçût pas son exécution.

« M. le général Lafayette. — Puisque M. le ministre désavoue la manière dont M. le préfet a exécuté ses ordres, je le prie d'écrire à *cet homme*, pour me servir du vocabulaire que M. le ministre vient d'employer plusieurs fois, et je ne pense pas que M. Lelewel soit un personnage moins illustre que M. le préfet ; je le prie, dis-je, de faire à M. le préfet une bonne semonce. »

A la séance du 30 mars 1833, Lafayette combattit la loi d'exception contre les réfugiés politiques :

« . . . Je ne m'étendrai pas davantage, parce que plusieurs de nos honorables collègues, qui doivent prendre la

parole, traiteront aussi ces questions. Néanmoins, je me réserve de faire quelques objections, s'il y a lieu. Je ferai seulement une observation : c'est qu'il se rencontre, je ne dis pas dans cette enceinte, mais parmi des cœurs froids et égoïstes, des gens qui disent : Qu'est-ce que cela nous fait? Cela ne regarde que des étrangers. C'est un fort vilain sentiment ; mais en même temps, c'est un sentiment qui n'est pas exact ; car enfin, permettez-moi de vous le dire, si on n'avait pas été aussi facile l'année dernière sur une loi d'exception envers les étrangers, sur une loi qui nous dégrade jusqu'au rang des cabinets despotiques de l'Europe, et qui nous fait tomber bien bas auprès de ce que nous étions après la révolution de Juillet ; si, dis-je, nous n'avions pas été si coulants, peut-être ne serait-il pas entré dans la tête du gouvernement de ce qu'on avait appelé le système du 13 mars, *que l'on a revendiqué comme plus ancien* (*et à Dieu ne plaise que je veuille en fixer la date*, *car si je me trompais d'un seul jour*, *je me regarderais comme un calomniateur*), on n'aurait peut-être pas osé présenter contre les nationaux la loi qui est devant l'autre chambre; alors, celui de vos collègues qui, deux ans avant la révolution, avait demandé, dans une assemblée de notables, l'abolition des lettres de cachet et des tribunaux d'exception, n'aurait pas eu le chagrin de voir un pouvoir sorti des barricades, sorti de la révolution de Juillet, venir présenter au peuple français, *son souverain et son bienfaiteur*, un projet de loi qui ramènerait parmi nous les lettres de cachet et les tribunaux exceptionnels. »

Lafayette ajouta, en réponse à M. Dupin :

« C'est moi qni ai exprimé le vœu dont on se plaint, pour qu'on accueillît un plus grand nombre de Polonais, s'il s'en présentait. M. le préopinant s'est servi de cette expression : *Jamais trop, jamais assez*. Messieurs, lorsque dans nos longues et glorieuses guerres, le sang polonais coulait à grands flots pour la France, on disait alors aussi : Jamais trop,

jamais assez ; et puisque j'ai pour un moment la parole, je demande à M. le garde-des-sceaux comment il se fait que le *Moniteur*, le journal officiel, se trouve transformé en succursale de chancellerie de l'ambassade russe, pour proclamer et enregistrer les confiscations faites sur nos amis, sur ceux qui, ainsi que je l'ai prouvé, pièces en main, et le prouverai de nouveau quand on voudra, ont arrêté les armées russes se mettant en marche contre notre révolution de Juillet ! »

A la séance du 23 janvier 1834, Lafayette prononça le dernier discours que nous ayons à citer de lui. Il s'agissait de la discussion de l'adresse. Lafayette caractérisa le système orléaniste, ce système funeste à la France et au monde, et supérieur aux vicissitudes ministérielles :

« J'ai pensé et je pense encore que, sous le charme de nos couleurs nationales, à l'aide d'un changement dynastique et d'un déplacement de l'aristocratie, l'on marche dans des voies rétrogrades et vers le système de cette restauration que le souffle de la grande semaine du peuple avait fait disparaître.

« Messieurs, rappelons-nous ce grand événement qui rendit à la France sa souveraineté, la réarma tout entière, affranchit la Belgique, opéra la réforme britannique, démocratisa la Suisse, éveilla les deux Péninsules, enflamma la Pologne, cette Pologne lancée contre nous et qui devint l'héroïque avant-garde de l'Europe. Depuis ce temps une diplomatie vulgaire et méticuleuse a changé la face des choses. On a vu la Belgique livrée à l'intrigue, la Pologne abandonnée à la Russie, l'Italie à l'Autriche, les droits et le principe vital de notre existence abandonnés aux influences étrangères.

« Qu'est devenue, Messieurs, cette nationalité polonaise que la Chambre (rumeurs au centre) de concert avec le roi, a déclaré sur l'honneur ne devoir pas périr ?

« C'est quelque chose, Messieurs, que l'honneur d'une

Chambre française et la parole du chef de l'État. Eh bien ! aujourd'hui nous voyons la tyrannie la plus affreuse régner en Pologne, nous voyons les autres Puissances déporter les malheureux Polonais en Amérique ; et nous-mêmes, Messieurs, n'avons-nous rien à nous reprocher, lorsque nous avons fait, en beaucoup d'occasions, un si fâcheux usage de cette loi d'exception que la Chambre, j'espère, avant de se séparer, refusera de renouveler... »

Oui, la révolution de Juillet a été une sublime explosion du sentiment national. Les peuples le comprirent et se soulevèrent presque partout. Louis-Philippe, aidé de ses ministres, soutenu par une Chambre qu'au moyen de la corruption il avait formée à son image, enraya le mouvement de Juillet pendant dix-huit ans.

La Pologne n'en doit pas moins de reconnaissance à Lafayette et à ceux de ses collègues à la Chambre qui affirmèrent à la tribune le réel sentiment de la France, sentiment vivace et indestructible au cœur de ce grand pays et qui minera les gouvernements tant qu'ils ne lui auront pas donné satisfaction.

En 1831, comme plus tard en 1848, la lâche prudence vainquit, le monde sait au prix de quelles infamies, l'enthousiasme généreux. Les doctrinaires surent sans cesse duper les patriotes français et étrangers, et cela dans leur intérêt personnel et à l'avantage final des ennemis de la France. Mais les appels et les plaintes amères des vrais Français ont germé dans l'âme des générations. Une heure sonnera où beaucoup seront étonnés du spectacle de l'entrain unanime qui sera apporté par les fils à la réparation des forfaits que les pères ont été impuissants à prévenir ou à réparer.

La dernière fois que Lafayette parla dans une Assemblée française ce fut le 26 janvier 1834, pour appuyer des pétitions relatives aux réfugiés polonais et flétrir encore la loi sur les réfugiés politiques.

Sa jeunesse avait été illustrée par son dévouement à la

cause de l'Amérique ; son dévouement à la cause polonaise honora sa vieillesse. Si, dans sa longue carrière, il a montré une ardente sympathie aux Italiens, aux Irlandais, en un mot à toutes les nationalités opprimées, si son nom n'est prononcé dans ces diverses contrées qu'avec affection et respect, il a particulièrement droit à la reconnaissance et à l'admiration de l'Amérique et de la Pologne. La libre Amérique a pris le deuil à sa mort, la Pologne libre lui élèvera des statues et enseignera à ses enfants à prononcer avec amour le nom de Lafayette.

M. de Lafayette (Marie-Paul-Roch-Ives-Gilbert de Motier) mourut à Paris, le 20 mai 1834, à 4 heures et demie. Il repose au cimetière particulier de Picpus, qui se trouve rue de Picpus, n° 15, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine.

M. de Lafayette était un reproche vivant pour le roi Louis-Philippe. Le soir de son enterrement, au château on dut se sentir soulagé, comme on le fut ensuite quand succomba un autre défenseur de la Pologne, et que Lamennais écrivit le 2 août 1836 :

« On s'est fort réjoui en certain lieu de la mort d'Armand Carrel : ces sortes de joies-là ont au moins peu de dignité. »

Voici ce qu'Armand Carrel écrivit au *National* sur la perte du grand citoyen, cher à toutes les nations :

Mort du général Lafayette.

« Ce matin, à cinq heures, le général Lafayette a expiré sans douleur dans les bras de son fils et de ses médecins.

« Dès cinq heures, la nombreuse famille du général, plongée dans une de ces douleurs qui ne se décrivent pas et qui ne peuvent pas avoir de témoins, s'était enfermée. On n'osait prononcer à la porte ce mot de mort, et les nombreux arrivants étaient renvoyés avec cette parole déchirante : « La famille du général ne reçoit plus. »

» Paris et la France ne nous demanderont pas encore comment il est mort, mais s'il est mort, vraiment mort, l'homme de qui la patrie semblait toujours attendre quelque chose, parce que, depuis un demi-siècle, on s'était habitué à ne pouvoir les séparer l'un de l'autre.

« L'affliction est profonde et morne. Les tristes circonstances au milieu desquelles s'achève cette destinée, qui semblait ne devoir s'éteindre qu'au sein des triomphes de la liberté, donneront à la douleur publique une teinte sinistre.

« La France que nous voyons, est-ce bien cette France pour laquelle se dévoua si jeune, et tant de fois depuis, l'incomparable vieillard qui vient de succomber, plein d'amour pour le pays ? Est-ce bien une terre de liberté que celle qui recevra le fondateur octogénaire de ces institutions, la gloire de l'hémisphère américain et le mécompte de notre ancien monde ? Quelles funérailles dignes de lui saurons-nous lui faire ?

« On traînera des canons à son convoi ; on mettra sur pied tout ce qu'il y a de soldats et de gardes nationaux dans Paris ; on pavoisera de drapeaux tricolores le char magnifique qui portera le noble fermier de Lagrange. Des députations des deux Chambres suivront. Les équipages armoriés de la nouvelle cour y seront peut-être envoyés par décence ; mais la liberté ne sera pas du convoi : on la cherchera vainement dans cette pompe hypocrite, où le gouvernement, ennemi de Lafayette, voudra sans doute renchérir sur la véritable et silencieuse douleur des citoyens. La liberté ne se chargera pas de mener ce deuil comme ceux de Manuel et de Foy, pompes toutes populaires et non officielles, où le peuple parisien semblait venir puiser un renouvellement d'espérance et d'énergie en touchant le cercueil de ses héros.

« Il y a un mot qui court en ce moment les salons, les rues, tous les lieux publics, et qu'il faut consigner ici parce qu'il est profondément juste, c'est que le général Lafayette

meurt mal à propos. Mal à propos, oui; mais ce n'est pas pour lui, conséquent, inébranlable, pur dans sa foi jusqu'à la dernière heure, c'est pour nous, insatiables, il y a quatre ans, de prétentions envahissantes et réformatrices, aujourd'hui abattus et couchés avec une résignation d'Orientaux sous la main qui nous frappe. Après ce qui s'est passé depuis quatre mois, on pourrait nous crier : « Cachez-vous, Parisiens! le convoi d'un véritable ami de la liberté va passer! »

22 Mai 1834.

« Les restes mortels du général Lafayette ont été déposés à quatre heures dans le caveau qui les attendait à Picpus. Un très-petit nombre de personnes ont pu être admises avec la famille dans cette étroite enceinte. Une douleur muette a été le seul adieu que l'illustre mort ait recueilli. On ne nous demandera pas pourquoi ce silence plus lugubre et plus triste, s'il est possible, que la perte même du meilleur des citoyens et du plus respectable des hommes. La liberté seule pouvait faire entendre sur la tombe du général Lafayette des paroles dignes de la pure et noble carrière qui vient de s'éteindre, et la liberté n'est plus : il ne nous reste que la dérision de ses saintes formes.

« A l'entrée de la petite rue de Picpus, les députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés se sont séparées du cortége. On paraissait craindre qu'une collision ne s'engageât sur ce point entre les citoyens et la force armée, qui avait ordre de les empêcher de passer outre; mais fort heureusement, et bien que les dispositions militaires qui avaient entassé sur la place de la barrière du Trône et dans le haut du faubourg Saint-Antoine une masse de baïonnettes, de canons et de chevaux, eussent rendu la retraite des citoyens assez difficile, les trois ou quatre mille personnes qui avaient suivi le char funèbre jusqu'à la rue de Picpus, se sont dispersées sans qu'aucun accident soit arrivé...

« Voilà le convoi du gentilhomme français qui porta, il y a cinquante-sept ans, sa fortune, son nom, son épée aux Américains, et qui entraîna, par son exemple, le gouvernement de Louis XVI dans la plus glorieuse guerre qui ait été faite aux Anglais depuis Louis XIV ; voilà la reconnaissance de la France pour le plébéien volontaire qui proposa la première déclaration des droits, qui fonda la garde nationale, qui mena le peuple et la France entière à la fédération du 14 juillet ; voilà les honneurs auxquels aboutira cette popularité si persévéramment et si noblement cultivée, popularité deux fois portée jusqu'à l'idolâtrie, à la distance d'un demi-siècle, en 1789 et en 1830. Certes, ce n'est pas à la population de Paris que nous le reprochons ; forcée de penser à sa propre sûreté, il lui était bien permis d'oublier quelquefois qu'elle allait mettre en terre l'homme le plus singulièrement grand peut-être de toute son histoire, homme d'une grandeur à lui, qui n'avait été ambitionnée nulle part avant lui, et qui ne se reverra pas après lui, parce que, si nous sommes encore au temps où la noblesse titulaire se brigue et s'obtient par des fats et des sots, nous ne sommes plus du siècle où la noblesse effective, la noblesse de nom, d'alliance, de fortune, de manières et presque de costume, possède une valeur qui puisse s'abdiquer et s'échanger avec gloire contre une immortalité de grand citoyen. Non, Paris n'a pu croire aujourd'hui s'être acquitté envers le général Lafayette ; mais, ainsi qu'on le disait en revenant de la barrière du Trône et en rencontrant à chaque instant sur ses pas des réserves d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, c'est un grand bonheur qu'on ait échappé aux sanglants jeux funèbres de juin 1832. Un jour Paris effacera les souillures qu'on s'est efforcé d'attacher au convoi de Lafayette par l'ignominieux contact de la police.

« Pour approcher du cercueil de Lafayette, il eût fallu livrer une bataille rangée ; on ne l'a pas tenté, et certes, l'ombre de Lafayette s'en fût indignée. L'ami véritable du

peuple de Paris en était séparé par les baïonnettes et les sabres du soi-disant ordre public. Des bandes de sergents de ville marchaient, de distance en distance, à la suite du char, précédées par des commissaires de police en écharpe. Il était permis à la population de s'encadrer entre ces bandes d'hommes de police et de suivre ainsi le cortége; mais pas un citoyen n'avait profité de cette permission, qui semblait une insulte. On ne voulait pas être pris de loin pour la chaîne des forçats à la sortie de Bicêtre, et c'était bien assez, disait-on, que Lafayette, entraîné par la police, semblât, à son étrange cortége, être plutôt mené à la Force ou à Sainte-Pélagie, qu'au dernier asile réservé à sa gloire.

« Une immense population cependant, depuis la rue de la Paix jusqu'à la place de la Bastille, était accourue au devant du cortége... Les voitures de la cour suivaient le cortége, protégées par des escouades de sergents de ville; c'était, disait-on, la dernière poignée de main de la royauté citoyenne. On n'a remarqué aucune voiture de ministres. »

Nous joindrons aux nobles paroles d'Armand Carrel les beaux vers d'Antony Deschamps, publiés en 1835 :

. . . .

Parisiens ingrats, oublieux des grands hommes !
Un homme pur vivait dans le siècle où nous sommes,
En son sein habitait l'antique loyauté,
Et son cœur ne battait que pour la liberté.
Quand la cupidité tourne toutes vos têtes,
Lui n'était tourmenté que de pensers honnêtes.
Ce juste est mort, hélas ! et comme un lourd fardeau
On s'est vite empressé de le mettre au tombeau.
Et le soir, dans vos murs, on ne parlait qu'à peine
Du mort que doit pleurer la terre américaine ;
Qui ne pouvant avoir comme vous son cercueil,
Plus loin que vous du moins saura pousser son deuil.
Comme Jérusalem autrefois des prophètes
Vous riez aujourd'hui des saints et des poëtes !

Paris, que veux-tu donc qu'il advienne de toi
Quand tu n'as plus un grain de respect ni de foi ?
Quand, respirant encor l'odeur du cimetière,
Qui recèle à jamais Lafayette en poussière,
Le front voilé de crêpe et l'œil humide encor,
Tu reviens sans pudeur adorer le Veau d'or !

. . . .

Tous les Polonais ont pleuré Lafayette.

De même que Kosciusko a reçu de la Convention le titre de citoyen français, ainsi Lafayette est reconnu par tout Polonais pour un compatriote. La Pologne libre honorera sa mémoire, comme la France celle de Joseph Poniatowski.

Ce sont là les plus purs et les meilleurs liens entre les peuples.

APPENDICE

Paris, 28 mai 1834

A M. GEORGES-WASHINGTON LAFAYETTE.

Les gardes nationaux Polonais présents à Paris, se sont réunis à l'appel de leur douleur commune, afin de délibérer sur la manière la plus digne de rendre hommage dès aujourd'hui à l'impérissable mémoire de votre père, de leur meilleur ami, de leur illustre camarade, du premier grenadier de la garde civique de Varsovie. Hélas! en ces jours d'épreuve et de résignation, ils se trouvent dans l'impuissance de manifester hautement ces sentiments d'amour et de reconnaissance qui les ont constamment animés envers lui, et qu'ils conserveront eux et les leurs, pour ce grand citoyen dont ils déplorent la perte. Avant qu'il leur soit permis d'élever un monument au premier fondateur de cette institution qui proclamait que tout bon citoyen doit être en même temps soldat-né de la patrie, nous croyons que la meilleure manière d'honorer l'homme des deux mondes, est de nous pénétrer de plus en plus de son esprit, des sages leçon que pendant tout le cours d'une si longue et si belle vie, il n'a cessé de donner aux citoyens-soldats, ses

enfants. Et comme tout ce qui peut nous rappeler votre père de glorieuse mémoire, devient une nouvelle, une précieuse excitation au bien et au beau dont il fut toujours le modèle; cette conviction intime, votre bienveillance connue pour les Polonais, nous enhardissent à vous demander ce don inestimable des épaulettes qu'en qualité de notre *premier grenadier* il a porté dans ces occasions solennelles où la fraternité entre Français et Polonais, déjà consacrée par le temps, recevait encore de nouveaux témoignages.

Pleins d'espoir que vous voudrez bien, Monsieur, obtempérer à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de cette amitié tendre et héréditaire que nous vouons au fils de notre illustre ami et protecteur.

Antoine OSTROWSKI,

Général, commandant la garde nationale de Varsovie.
(Au nom des gardes nationaux Polonais.)

Paris, 1er juin 1834.

AU SÉNATEUR PALATIN, GÉNÉRAL OSTROWSKI,

COMMANDANT LA GARDE NATIONALE DE VARSOVIE.

Général,

Au moment où la garde nationale de Varsovie combattait pour son indépendance, le nom de mon père fut placé par elle à sa droite, comme celui d'un guide fidèle.

Aujourd'hui, pour honorer la mémoire du *premier grenadier* de leur choix, les représentants de cette garde civique veulent rentrer en possession de ces épaulettes si honorables *, qu'il portait avec orgueil le jour où il fut chargé par eux de fraterniser en leur nom avec la garde nationale de France.

Quelque précieux que soit pour nous, fils et petit-fils du général Lafayette, l'héritage dont le sacrifice nous est demandé, nous le ferons sans regret, espérant que vos amis et vous, général, verrez dans l'abandon d'un si noble souvenir, la preuve de la respectueuse gratitude que nous a inspiré l'expression de vos sentiments pour notre père vénéré. Nous vous remercions de ne nous avoir demandé rien de plus, et nous contemplerons souvent avec admiration et reconnaissance, ce casque polonais qu'on vit toujours sur le chemin de l'indépendance et de la gloire, et qui fut posé par vous sur la tête de notre père comme une récompense de son dévouement à la liberté du monde entier.

Permettez-moi, général, de vous prier d'être auprès de vos camarades de la garde nationale de Varsovie l'interprète des sentiments dont un ancien soldat français, fier d'avoir souvent combattu sous le même drapeau que les légions polonaises, leur offre ce respectueux hommage.

GEORGE-WASHINGTON LAFAYETTE.

(*) Elles ont été déposées chez le général Ostrowski.

Dans la chambre à coucher de Lafayette, au dessus du buste de Washington, était suspendu le portrait de Kosciuszko, offert par les Polonais au général Lafayette, le jour

de la naissance de cet illustre défenseur de la liberté polonaise.

A côté de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, se trouvait un cadre donné par les Polonais. Il renfermait dans un médaillon entouré de quatre camées en émail, les restes d'un drapeau pris sur les Russes, avec cette inscription gravée derrière sur une plaque d'or : « Contemplez les lambeaux du premier drapeau enlevé à notre puissant ennemi : tous nos trophées ont disparu ; il viendra un jour où ils reparaîtront. Nous nous sommes échappés avec ces faibles lambeaux. Acceptez, général, de nos mains ce souvenir. Nous vous le remettons au moment où nous célébrons notre gloire et notre deuil : Nous vous le déposons comme un hommage d'affection nationale. »

FIN